

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2015

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	10 août 2015
Approuvé en Conseil Municipal le :	13 octobre 2015
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	☒	☐	☐
	Mme Chantal DURAND	☐	☒	☐
	M. Rémi DECOUT	☐	☒	☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐	☐
	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐	☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐	☐
	M. Francis SELLAM	☒	☐	☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐	☐
Majorité municipale	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐	☐
	Mme Jennie PETIT	☒	☐	☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐	☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐	☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☐	☒	☐
	Mme Liliane REUSCHLEIN	☒	☐	☐
	Mme Isabelle CONA	☒	☐	☐
	Mme Amèle SELLAM	☐	☒	☐
	Mme Hélène DECOTIGNIE	☒	☐	☐
	M. Gilles COLRAT	☐	☒	☐
	Mlle Christelle FORTIN	☒	☐	☐
	M. Alain BARUGEL	☒	☐	☐
	Mme Caroline RUIZ	☒	☐	☐
	M. Maxime OUANOUNOU	☒	☐	☐
	Mme Catherine MEUNIER	☒	☐	☐
	M. Stephan SILVESTRE	☒	☐	☐
	Mme Corinne FIORENTINO	☒	☐	☐
	M. Jean-François CLAIR	☒	☐	☐
	Mme Louise MARIE-MABIT	☐	☒	☐
	M. Michel LAVAL	☒	☐	☐
Liste « Unis pour Joinville- le-Pont »	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☐	☒
Liste « Vivre Joinville ensemble »	M. Olivier AUBRY	☒	☐	☐
	Mme Chantal COLIN	☒	☐	☐
	M. Bernard DUVERT	☒	☐	☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	25
Nombre de membres excusés représentés	06
Absent	01

* *
*

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Catherine MEUNIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
<i>Le Conseil désigne, à l'unanimité, Madame Catherine MEUNIER</i>	

Le MAIRE propose au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour d'un vœu. Le Conseil Municipal, à l'exception de M. LAVAL qui s'abstient, vote favorablement.

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Comme M. le Directeur général des services nous l'a rappelé dans un mail, ce n'est pas le PV du 26 mai 2015 puisque le Conseil municipal a été annulé. Il s'agit du PV précédent, de mars. Je ne voulais pas prendre la parole pour cela.

J'en ai parlé en commission à M. GRESSIER. Nous avons convenu de changer trois mots à la délibération précédente traitant des projets en cours sur l'île Fanac parce que sa rédaction était trop floue. Cela m'a été accordé. On m'a dit, et je n'ai très sincèrement aucune raison de le mettre en doute, que la consigne n'est pas passée essentiellement du fait que le rapporteur n'était pas le même.

Evidemment, il est maintenant un peu tard puisque le compte rendu et le PV officiels sont validés et envoyés à la Préfecture. Serait-il possible de mentionner au PV de ce conseil-ci la phrase exacte ?

M. LE MAIRE : C'est tout à fait possible. Les services en prennent acte et m'envoieront une copie.

Article 1 de la délibération n°24 du 31 mars 2015 : « Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région d'Ile-de-France pour la restauration des berges de l'île Fanac ainsi que de signer tous documents s'y rapportant. »

Il est entendu qu'il faut comprendre « (...) à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région d'Ile-de-France pour la restauration des berges de l'île Fanac ainsi que de signer tous documents se rapportant à la demande de subvention »

M. Michel LAVAL : Je vous remercie.

M. Olivier AUBRY : Une simple observation partagée par tout le monde, je crois, sur le nombre de points. Le précédent conseil municipal, celui de mai, a été annulé au motif qu'il n'y avait pas assez de points à l'ordre du jour. Nous en avons 54, ce qui est très important et beaucoup trop élevé pour un débat en Conseil municipal. N'y a-t-il pas un problème dans le fonctionnement des services ? Pourquoi avoir tout reporté sur ce conseil ?

M. LE MAIRE : Je prends bien note de votre remarque. Il n'y a pas de problème dans les services, tout va très bien. Cela peut arriver. Nous pouvons même faire moins de réunions du Conseil municipal sur une année. Nous sommes limités à un certain nombre. Il se trouve qu'il y avait très peu de points, et nous n'avons pas à le justifier. Dont acte. C'est effectivement significatif, mais si les débats sont intéressants et si chacun a travaillé son dossier, cela peut aller assez vite.

Je vous propose de passer le procès-verbal avec les modifications souhaitées au vote.
Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Tout le monde est pour, je vous remercie.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015
<i>LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2015.</i>	

M. LE MAIRE : Vous avez un vœu sur table. Il n'y a pas de débat sur ces vœux, mais il s'agit d'un vœu important. Je vous propose de le passer au vote afin que nous puissions le soumettre à la fin du conseil. Etes-vous d'accord pour soumettre ce vœu à la fin du Conseil ? M. LAVAL, abstention.

* *
*

3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. DOSNE, j'ai quelques précisions et remarques à formuler sur ce point. La première est une remarque concernant l'avenant n°2 sur le lot n°1, marché de construction d'une école de danse qui porte sur des pavés de granit. Comme il y a un risque d'accident en termes de glissade, je voudrais savoir si un traitement particulier a été fait, si vous comptez le faire ou regarder cet aspect pratique. Ne rigolez pas, je vous garantis que dès qu'il gèle ou qu'il pleut, le granit glisse. J'attire votre attention sur ce point.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Pour l'avoir vu, je pense que c'est un granit anti-dérapant.

M. Jean-François CLAIR : J'attire votre attention sur les risques d'accident.

J'ai une autre question sur la constitution du comité d'achat entre les CCAS et la ville de Joinville-le-Pont concernant le marché sur la serrurerie. Vous savez que la société actuelle a malheureusement déposé son bilan, c'est ce que vous avez marqué sur le document. En lisant le document, je me suis étonné, car lors du premier appel d'offres il y avait déjà la constitution de l'association CCAS et ville. Cela veut dire qu'à chaque fois que vous faites un marché, vous refaites... Dans les cahiers des clauses administratives particulières et dans le cahier des clauses techniques aux paragraphes 3.1 et 3, cette partie était déjà abordée en 2014.

Le Maire passe la parole à l'administration.

L'administration : Absolument, ce point sera abordé dans la délibération 38 pour la constitution d'un groupement de commandes. En fait, nous conventionnons avec le CCAS qui est un établissement public autonome de la ville, à chaque fois que nous avons un intérêt commun à travailler avec les mêmes prestataires. Dans ce cas, nous nous groupons via une convention de groupement de commandes. Cela paraît bizarre parce que le maire signe avec le président du CCAS qui est lui-même, en l'occurrence. Or quand nous avons un prestataire commun qui fait faillite, c'est le cas, et que nous relançons le marché, nous refaisons une convention de groupement de commandes. Nous sommes obligés de la réitérer. C'est one shot, exactement, elle concerne le marché passé précédemment. En revanche, nous ne faisons pas de convention de groupement de commandes sur tout.

M. Jean-François CLAIR : D'accord, j'avais vu cela...

L'administration : Nous sommes obligés de le refaire du fait de la défaillance de l'entreprise.

M. Jean-François CLAIR : Merci.

M. Bernard DUVERT : Une observation concernant les travaux supplémentaires des salles de danse. Si je fais la somme, cela fait 61 462 € exactement de travaux supplémentaires. Nous passons donc de 3,885 à un peu plus de 3,9 millions. Nous nous approchons inexorablement des 4 millions. Je trouve que cela commence à faire cher. C'est une observation.

M. LE MAIRE : Nous allons prendre l'observation. Nous ne sommes pas dans la philharmonique de Paris, pas dans des dépassements qui ont doublé les travaux prévus. Il y a toujours de petits ajustements, il n'y a rien de choquant.

Nous prenons acte de ce compte rendu. Merci.

3	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 4, et demande s'il y a des questions.
Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :	
- Adopte le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	4 820 847,30
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	4 820 847,30
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 6 282 233,88 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	1 952 803,99 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 4 329 429,89 €

* *
*

5 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 5, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR: Lorsque l'on compare ce qui avait été dit l'année dernière et cette année, on s'aperçoit que le résultat de clôture est amélioré. Cela sous-entend-il qu'il y a eu davantage de prestations ou le budget a-t-il été mieux géré ?

00 14 22 : Réponse inaudible.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

5	BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014																	
LE CONSEIL,																		
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :																		
- Adopte le compte de gestion du budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																		
<table><tr><th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>256 473,73 €</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de clôture de l'exercice 2014</td><td>256 473,73 €</td></tr><tr><th colspan="2">Section d'investissement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>102 280,25 €</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté en section d'investissement</td><td>-103 044,85 €</td></tr><tr><td>Résultat de clôture de l'exercice 2014</td><td>- 764,60 €</td></tr></table>			Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice	256 473,73 €	Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement		Résultat de clôture de l'exercice 2014	256 473,73 €	Section d'investissement		Résultat de l'exercice	102 280,25 €	Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	-103 044,85 €	Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 764,60 €
Section de fonctionnement																		
Résultat de l'exercice	256 473,73 €																	
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement																		
Résultat de clôture de l'exercice 2014	256 473,73 €																	
Section d'investissement																		
Résultat de l'exercice	102 280,25 €																	
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	-103 044,85 €																	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 764,60 €																	

* *
*

6 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 6, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire, M. L'adjoint au Maire, j'ai effectivement une remarque. En commission finance, j'ai découvert que cette commission a été dé-saisie de son expertise sur les budgets cinéma, tourisme et port de plaisance sans accord préalable ou formel des membres de ladite commission. Je rappelle aussi que le vice-président de ladite commission fait un travail que je qualifierais de remarquable, il maîtrise parfaitement ses sujets, même si je ne suis souvent pas d'accord avec lui, ce n'est pas très important, mais cela méritait d'être signalé.

Je demande que ces 3 budgets, cinéma, tourisme et port de plaisance, soient réintégrés dans la commission finance. Je rappelle, si vous le permettez, très brièvement, que la commission finance s'est réunie 5 fois en 2014, 2 fois en 2015. Je ne comprends pas pourquoi on retire ces budgets à l'expertise de la commission finance qui doit les approuver et pourquoi ils sont ripés sur la commission loisir.

M. Pierre MARCHADIER : Ce n'est pas la commission loisir, mais la commission culture, attractivité du territoire et sport. Je l'ai demandé suite à une demande des membres de la commission qui n'avaient jamais à se prononcer ni de visibilité sur le budget. Il est possible de les présenter deux fois.

M. Olivier AUBRY : Non, il ne faut pas les présenter deux fois, mais une fois.

M. Francis SELLAM : Juste une précision. Lors de la commission finance, nous vous avons annoncé dès le début que c'était aussi pour faciliter le travail des élus. Il est vrai que c'était une demande de Pierre qui paraissait cohérente, qu'il puisse présenter son budget. C'était aussi une façon d'éviter de le faire venir à une deuxième commission. Cela n'avait pas pour objet de vouloir cacher quoi que soit.

M. Pierre MARCHADIER : Je veux bien venir deux fois, cela ne me dérange pas.

M. LE MAIRE : De toute façon, pour rappel, le règlement intérieur se présente dans une commission. Deuxièmement, c'est le Maire qui décide. Je suis désolé de vous le dire sur ce ton, mais c'est comme ça. Nous entendons vos remarques. Je n'ai pas bien compris le calcul 2014 et 2015, vous parlez de 5 et 2 fois. En 2014, vous parlez d'une année pleine et en 2015, nous sommes sur une demi-année avec un conseil municipal reporté. Nous allons certainement atteindre 4 ou 5 commissions. Nous ne sommes pas là pour comparer. A une ou deux près, nous serons dedans. Je n'ai pas bien compris la remarque.

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire, effectivement le maire adjoint nous l'avait précisé en début de séance et nous avait aussi dit que cela était pour ne pas venir deux fois, et surtout parce que cela lui permettait d'avoir davantage de disponibilité. La nuit portant conseil, j'ai regardé ensuite par rapport à mes notes et j'ai vu qu'effectivement le nombre de participations de M. le Maire adjoint à la commission finance est assez faible. Cet argument ne tient pas, par contre si c'est vous qui décidez, nous ne pouvons rien y faire.

M. LE MAIRE : Je décide et je donne beaucoup la décision à mes adjoints. Si Pierre décide derrière, je valide ce qu'il décide. Il gère tellement de choses que je peux lui laisser le choix d'arbitrer une commission.

M. Michel LAVAL : J'ai un commentaire de méthode, absolument pas politique. Il y a quatre commissions municipales, il est évident que la commission des finances n'est pas équivalente aux trois autres commissions. Toutes les commissions gèrent des budgets et la vocation de la commission finance est d'arbitrer et de chapeauter l'ensemble du travail municipal. Donc s'il y a des pans de l'activité municipale qui échappent, non pas à la décision, mais à l'analyse de la commission finance, c'est une balkanisation du travail qui sera forcément préjudiciable à l'efficacité générale.

M. LE MAIRE : Cela n'appelle pas de commentaire ni de réponse. Vous avez toujours des mots assez étonnants. Avez-vous d'autres questions ?

M. Pierre MARCHADIER : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

6		BUDGET ANNEXE DU CINEMA – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014	
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
pour	30	M. Olivier DOSNES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaleb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
		Contre	-
abstention	2	M. Jean- François CLAIR, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-	

Pont ») ;

- Adopte le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	12 636,64 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	550,74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	13 187,38 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	61 720,11 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 20 114,29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	41 605,82 €

* *
*

7 BUDGET ANNEXE DU TOURISME – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

M. COLRAT entre en séance.

M. Pierre MARCHADIER : Il ne vous échappe pas que l'office de tourisme a été dissous en juin 2014 et qu'il fallait valider les comptes de la période. Il était intéressant que nous puissions aborder le sujet dans la commission attractivité du territoire qui est directement impactée et liée à ce budget. C'est une remarque.

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Pas de question, mais comme vous l'avez dit au début de cette délibération, c'est la dernière fois que le conseil municipal doit s'exprimer sur ce que j'appelle l'enterrement de première classe de l'office de tourisme. Je profite donc de cette toute dernière fois.

La fermeture définitive, comme vous l'avez dit aussi, a été décidée le 24 juin 2014 pour des raisons principalement politiques, après 78 années en régime associatif au service de la ville et des Joinvillais, puis 6 années de régime de diète en régie autonome. J'insiste bien, pour des raisons politiques. Au cours d'un entretien, j'ai entendu M. DOSNES me dire que l'office de tourisme avait été créé le 1^{er} mars 1931 par son prédécesseur qui est né le 28 mars de la même année. Je dois aussi préciser que je n'avais pas l'intention de m'accrocher désespérément à la présidence de cette institution joinvillaise, il faut laisser la place aux jeunes, comme je l'ai aussi entendu dire.

De plus, étant élue, l'éthique et mon honnêteté intellectuelle m'interdisaient de rester administrateur d'une association qui reçoit une subvention de la mairie. Cela s'appelle un conflit d'intérêts. Je terminerai en rappelant aussi que le statut d'un office de tourisme relève de la décision du Maire et de son conseil municipal. Je ne remets pas en cause votre décision de l'avoir municipalisé, seulement votre décision de l'avoir détruit, au même titre que bien d'autres choses. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. Pierre MARCHADIER : Je peux vous dire quelques mots, bien que ce ne soit pas du tout l'objet de la délibération. Je vous suggère de nous faire une question écrite avec les questions très claires que vous vous posez sur ce que nous faisons. Nous vous répondrons en détail.

En attendant, je peux vous donner quelques éléments à la Prévert. Nous évoluons avec l'air du temps, attractivité du territoire, nous raisonnons en termes de territoire. Depuis quelque temps, nous avons remis un port de plaisance avec un accueil pour les bateaux, les bateaux électriques fonctionnent, nous mettons en place une filière cheval, l'animation des bords de Marne, de l'île Fanac, la régate 1900 avec des animations sur le port, le soutien important de M. le Maire au projet de M. RIOUSSET sur le Carré des Canotiers.

Je vous signale aussi que nous sommes trois Joinvillais au conseil d'administration de Val de Marne Tourisme. J'en suis moi-même le trésorier, Chantal Durand en tant que conseillère départementale et M. RIOUSSER. Je peux vous dire que nous faisons un excellent travail avec ces gens-là. Je peux vous le détailler, mais M. le Maire, si vous êtes d'accord, je propose vous répondre point par point à une question écrite pour le mois de septembre.

M. Olivier AUBRY : M. MARCHADIER, vous dites que vous faites partie du conseil d'administration...

M. Pierre MARCHADIER : De Val de Marne Tourisme.

M. Olivier AUBRY : Si je me souviens bien, vous avez dit très concrètement, très explicitement que Joinville n'était pas une ville touristique, mais attractive. Mais vous faites partie d'un conseil...

M. Pierre MARCHADIER : Oui. Je vais vous donner...

M. Olivier AUBRY : Nogent-le-Perreux et d'autres villes le sont, mais pas nous.

M. Pierre MARCHADIER : Deux petits exemples très concrets. J'ai reçu 40 Allemands il y a 15 jours, nous les avons logés à Noisy-le-Grand. J'ai reçu 5 Allemands en janvier, nous les avons reçus à Saint-Maurice, faute de disponibilité de chambres d'hôtel à Joinville. Ce sont des exemples parmi tant d'autres et je ne remets pas en cause quoi que ce soit. Ceci étant, je pense que ce soir n'est pas le lieu de ce débat. Je suis prêt à répondre.

M. LE MAIRE : Je suis toujours un peu peiné par vos discours, Mme Colin. Je vous écoute attentivement, je vous respecte. Les propos que j'ai soi-disant tenus, j'aimerais que vous les produisiez avec des témoins. Je n'ai pas le souvenir d'avoir parlé de ces choses, il peut arriver que l'on oublie.

Mme Chantal COLIN : Il y avait un témoin. Vous l'avez fait sortir avant de me dire beaucoup de choses.

M. LE MAIRE : En plus, je l'ai fait sortir. La théorie du complot.

Mme Chantal COLIN : Nous étions trois au début de la discussion.

M. LE MAIRE : Je suis bien connu pour être un maire difficile, inabordable...

Mme Chantal COLIN : Ma parole contre la vôtre, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Justement. Nous n'allons pas jouer sur des histoires de dates ou de phrases qui en plus n'ont rien à voir avec le débat de ce soir. Je regrette simplement que ce soir, au Conseil municipal, vous parliez d'une action politique. Ce n'est pas une action politique, mais l'évolution d'un office du tourisme dans le temps. D'ailleurs l'année prochaine avec la métropole, je pense que cela va même passer en compétence métropolitaine. Il faut arrêter de vivre avec le passé, Mme Colin. Il faut penser à l'avenir. Pierre vous a parfaitement démontré toutes les actions menées pour que Joinville brille au plus haut de l'Est parisien par rapport à la ville de Paris. Certainement différemment d'une autre époque, mais parce que l'époque évolue. Il faut en prendre acte et ne pas ressasser la politique, le complot, les témoins. C'est une autre époque. Merci, Mme Colin.

Mme Chantal COLIN : Vive la démocratie à Joinville.

M. Pierre MARCHADIER : Nous pouvons peut-être revenir au compte de gestion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

pour	27	M. Olivier DOSNES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
abstention	5	M. Jean- François CLAIR, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

- Adopte le compte de gestion du Budget annexe de l'office du tourisme pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 3 656,42 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	9 118,11 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	5 461,69 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	179,48 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	854,78 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	1 034,26 €

* *
*

8 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – APPROBATON DU COMPTE DE GESTION 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

8	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – APPROBATON DU COMPTE DE GESTION 2014	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	30	M. Olivier DOSNES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD,

		M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	2	M. Jean- François CLAIR, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;

- Adopte le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

BUDGET ANNEXE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	59 924,26 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	-355,34 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	59 568,92 €
BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 272 053,57 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	231 693,82 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 40 359,75 €

* *
*

M. le Maire : Avant de passer au point suivant, je vous propose de nommer Jean-Jacques GRESSIER président de séance pour les points 9 à 17 inclus. Etes-vous pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. l'adjoint au Maire, j'ai une question un peu particulière. Page 177, les effectifs, nous avons abordé légèrement le sujet en commission, j'ai regardé avec un plus d'attention. Entre les deux exercices, je me suis rendu compte que les effectifs avaient fondu. Ils doivent être à moins 25 collaborateurs ou collaboratrices. Il y a eu aussi des jeux de changement de profession ou de formation. La question est simple. J'aimerais savoir si vous faites une adéquation entre les emplois et la réalité du terrain, c'est-à-dire qu'automatiquement les emplois baissent ou si plus exactement, vous essayez de faire des économies pour augmenter la marge d'autofinancement.

M. Francis SELLAM : Nous faisons bien sûr un calcul sur le réel. C'est pour cela que nous « nettoions » les bases pour avoir quelque chose de plus visible et clair. Effectivement, nous ne dégraissions pas le mammoth, loin de là. Ceci dit, nous avons quand même une politique responsable en termes de renouvellement du personnel puisque nous avons aussi des contraintes budgétaires de plus en plus importantes, de l'ordre de plus de 1,7 million d'euros de budget en moins pour 2015, qui va continuer d'évoluer en 2016. Effectivement, nous avons des contraintes fortes de budget qui nous empêchent d'embaucher, et nous avons plutôt une gestion contrainte.

Nous ne dégraissions pas, personne n'a été licencié, mais effectivement, nous évitons de renouveler, comme nous l'avions dit au DOB, les départs en retraite ou pour mutation.

Il y a deux facteurs importants, d'abord ce facteur naturel. Le deuxième qui peut donner cette impression de dégraisser le mammoth, c'est parce que nous nettoyons les bases pour être au plus près de la réalité du nombre d'employés dans la mairie. Je rappelle que cette question avait été posée en commission, et je pense que nous avons déjà fait une réponse.

M. Jean-François CLAIR : Juste un mot. Je n'ai jamais employé l'expression « dégraisser le mammoth ». Je trouve que c'est une expression pas du tout jolie, et entachée d'une connotation liée à il y a quelques années. Je préfère Joinville, ville magnifique et merveilleuse et rester sur cette image, avoir une adéquation ressources, emplois et utilité des services publics que cette espèce d'image entachée de quelque chose qui n'est pas beau du tout.

M. Francis SELLAM : Je me rappelle bien, c'était Claude Allègre, parti socialiste.

M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Pardon...

M. Michel LAVAL : M. le Maire adjoint, chers collègues, dans cet océan de chiffres, il y a heureusement, c'est prévu par la loi et le ministère de l'Intérieur, quelques balises. Vous ne les dissimulez pas. Au début du document, pas celui dont vous avez donné lecture, mais toutes les pièces qui nous sont livrées, figurent ces informations statistiques, fiscales et financières que réclame le ministère de l'Intérieur. En particulier, nous avons 11 ratios qui permettent de comparer les performances de notre commune à celles des communes comparables. Personnellement, je suis comme vous, je suis pour la notation. Halte à la démagogie, nous devons pouvoir évaluer les élèves dans tous les cas de figure. Evaluons donc l'élève Joinville-le-Pont.

Ces 11 ratios sont comparés à la moyenne nationale pour la strate. Bien évidemment, ce sont les ratios pour 2014. Nous ne pouvons pas comparer avec la moyenne 2014 qui n'est pas encore connue. C'est une comparaison diachronique, mais la loi l'a prévu, et vous rappelez la mention légale « il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme encouru ». Ce sont les sources d'où sont tirées les informations. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Pourriez-vous nous indiquer la définition retenue pour la strate – j'espère que c'est la même pour tous les ratios – et l'année de comparaison ?

M. Francis SELLAM : Premier point, il est vrai que ces indicateurs peuvent être intéressants, mais la particularité de Joinville-le-Pont est que la strate n'est pas représentative puisqu'elle ne concerne pas les communes isolées. Il y a effectivement un delta qui joue en notre défaveur.

Les ratios ne sont donc pas significatifs, et si je me souviens bien, ils concernent 2011. Je vais demander à Clément ou Julien de me confirmer. Oui, 2011.

M. Michel LAVAL : Quelle est la définition de la strate ? La commune de 10 000 à 20 000 habitants en région parisienne ou plus large ?

M. Francis SELLAM : 10 000 à 20 000, mais le problème est que nous sommes en commune isolée et que c'est généralement calculé sur des bases d'interco.

M. Michel LAVAL : Nous connaissons ce problème, mais la loi a prévu ce cadre de comparaison, utilisons-le en disant exactement de quoi nous parlons. C'est 2011, et la commune de 10 000 à 20 000 habitants en région parisienne ou pour toute la France ?

M. Francis SELLAM : Je ne sais pas.

M. Michel LAVAL : Toute la France, très bien. Une autre question. Au-dessus, même page, il est prévu de rappeler le potentiel fiscal et financier. Il est égal à 0 et cela m'inquiète beaucoup. C'est une indication intéressante, car nous mobilisons pas mal le potentiel fiscal à Joinville-le-Pont. Nous mobilisons pas mal le potentiel fiscal à Joinville-le-Pont, nous sommes au-dessus de la moyenne, cela veut dire que nous pompons un peu plus intensivement à Joinville-le-Pont. Il faudrait savoir ce que nous pompons plus intensivement, quel est le potentiel fiscal.

M. Francis SELLAM : Nous cherchons la réponse et nous vous les donnerons dès que nous l'aurons.

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire adjoint, une autre question toujours sur les ratios 1, 3 et 4. Le ratio 1, dépenses réelles de fonctionnement, est cette année de 1 634 € arrondis. Il était, l'année dernière, de 1 588. Puis-je en conclure que les dépenses de fonctionnement sont en train d'augmenter et pourquoi ?

M. Francis SELLAM : Si les dépenses de fonctionnement augmentent, c'est parce que le gouvernement actuel nous demande d'augmenter le GVT, la retraite, il m'en manque un... Clément ou Julien ?

00 39 42 : Réponse inaudible

M. Francis SELLAM : Voilà, d'où cet écart important. La grande problématique est que c'est effectivement une augmentation imposée à toutes les communes de France qu'elles soient de gauche ou de droite, elles ont d'ailleurs manifesté hier ensemble contre ces augmentations. Par ailleurs, en 2016 une augmentation plus importante est annoncée, car nous allons travailler sur la valeur de l'indice. Cela va encore impacter l'augmentation du fonctionnement.

M. Jean-François CLAIR : D'accord, si je comprends bien, vous êtes contre l'augmentation des salaires dans la fonction publique.

M. Francis SELLAM : Je suis contre un système qui nous oblige à avoir un budget équilibré et à claquer l'argent des citoyens alors que nous n'avons même pas la capacité d'avoir un compte équilibré de l'Etat. Je suis contre dans ce cas. Par contre, avoir une réflexion sur l'évolution des fonctionnaires ou pas, d'ailleurs, au sein d'une commune, je suis pour. Je suis aussi surtout pour la formation et le développement des polyvalences, et une augmentation qui doit être faite et raisonnée et non pas imposée parce que cela grève aussi l'intégralité des Joinvillais.

M. Jean-François CLAIR : D'accord. Je vais passer au ratio n°3 « recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population ». En 2013, il était de 2 306 €. Cette année, il est de 1 934 €. Est-ce que c'est la baisse des dotations que vous venez d'expliquer qui écrase le ratio ?

00 41 15 : Inaudible

M. Jean-François CLAIR : Si je considère un peu plus de 300 €, c'est colossal.

M. Francis SELLAM : Je répète parce que ce n'était pas branché, c'est effectivement le terme, cela écrase le ratio.

M. Jean-François CLAIR : 300 € par habitant cela paraît énorme, en sachant que les dotations de l'Etat n'ont baissé que de 300 000 €.

M. Francis SELLAM : Pourtant, c'est bien le fonds de péréquation et la baisse de dotation qui impactent énormément notre budget. Je crois que l'on ne se rend pas compte, et les citoyens n'y font pas trop attention, alors que je pense que tout le monde alerte. Nous avons effectivement un grand problème de fonds de péréquation et de baisse de dotation.

Je vais répondre à Michel LAVAL concernant les chiffres, cela sera dans le compte rendu. Fiscal : 17 226 666 euros. Potentiel financier : 21 646 412 euros. Valeur par habitant : 1 184,22 euros. La moyenne nationale est de 1 217,17 €.

00 42 31 : Inaudible

M. Francis SELLAM : La strate. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Bernard DUVERT : Dans le détail des comptes, vous provisionnez 438 000 euros environ, c'est toujours l'affaire SERAJI, je suppose.

M. Francis SELLAM : Pouvez-vous nous donner la page ?

M. Bernard DUVERT : La provision pour risque, page 145. Il n'y a qu'un risque, je suppose que c'est celui-là.

M. Francis SELLAM : Je vais donner la parole à Julien ou Clément parce que je n'ai pas vérifié... C'est bien ça, c'est SERAJI.

M. Bernard DUVERT : C'est la totalité de la somme.

M. Francis SELLAM : Oui.

M. Bernard DUVERT : Ce sont des choses que je n'ai pas comprises, tout simplement. Page 162, des dépenses qui me semblent relativement conséquentes, des licences : « licences Open Gouv », je ne sais pas ce que c'est ; des licences Proxci.

M. Francis SELLAM : Licence renouvellement certificat ASSL, c'est la connexion sécurisée liée aux serveurs. Logiciels Adobe, c'est Adobe Reader, les PDF, etc. Open Gouv, je pense que cela doit être lié à Microsoft Office : c'est une licence nationale que nous achetons à Microsoft Office.

M. Bernard DUVERT : Franchement, nous en sommes encore à acheter du Microsoft Office et à renouveler chaque année les licences avec ce que ça coûte vu le nombre de postes qu'il y a ici. Je suis très étonné. Des collectivités ont fait d'autres choix pour les mêmes résultats.

M. Francis SELLAM : C'est sur LibreOffice ou Microsoft Office ? Nous basculons. J'ai deux points à vous dire. Effectivement, avec M. Posez qui était avant maire adjoint aux nouvelles technologies, nous avions basculé sur Open Office à l'époque. C'était une attention extrêmement louable et intellectuellement intéressante, mais la problématique est que l'impact financier est plus important, car le niveau de formation est très fort. Il y a besoin de formation, de suivi des administratifs qui utilisent Open Office parce que l'on change l'habitude de l'interface. Nous nous sommes aperçu que ce n'était pas aussi efficient que cela.

Nous revenons à une nouvelle stratégie en utilisant LibreOffice qui devrait se déployer petit à petit. L'administration, y a-t-il un complément d'information à donner ?

L'administration : En fait, le basculement à l'Open Source lors du dernier mandat a été une catastrophe pour les services, malgré le coût d'accompagnement que nous avons pu y mettre. D'abord parce que globalement, l'administration est passée à l'ordinateur et au traitement de texte sans beaucoup d'accompagnement à une certaine époque, ce qui fait que les repères et les marqueurs sont très forts aujourd'hui sur l'environnement Microsoft Office, plutôt que LibreOffice. Le passage a été très compliqué. Au demeurant, nous ne sommes pas les seuls à avoir reculé. Je vous rappelle que la ville de Fribourg en Allemagne, leader en matière d'utilisation de LibreOffice a reculé complètement sur cette question après quelques années d'utilisation alors qu'ils étaient extrêmement engagés. Très peu de collectivités utilisent de l'Open Source.

Par ailleurs, cela nous posait un vrai problème d'inter-opérabilité avec nos prestataires qui travaillent sous l'environnement Microsoft Office. Nous avons parfois énormément de mal à ouvrir les pages.

Ce n'est pas un discours engagé de ma part pour le logiciel propriétaire, mais aujourd'hui, c'est ce qui nous permet de travailler le mieux.

00 47 25 : Inaudible

M. Bernard DUVERT : Je suis surpris que les utilisateurs ne s'y retrouvent pas. J'utilise les deux en permanence. A mon bureau j'ai Microsoft, chez moi j'ai Open, je ne traite pas des dossiers aussi lourds qu'à mon bureau, mais je suis surpris que vous disiez qu'ils ne s'y sont pas mis. Franchement, c'est compatible à 100 %. Je trouve que nous payons une fortune. Est-ce que l'enjeu en vaut la chandelle ? Je suis persuadé que non.

M. Francis SELLAM : En tant qu'utilisateur et formateur sur Open Office et Microsoft Office, il y a effectivement un lien très fort entre les deux, une capacité de travail possible, dès que l'on commence à aller sur de la pagination un peu plus complexe, dès que l'on travaille sur Excel avec du Java, du Basic ou de la macro, ça ne fonctionne pas. Tout ce qui est lié aux diaporamas, PowerPoint, etc., il n'y a pas de compatibilité entre les deux, car ils n'utilisent pas toujours les mêmes types de police, il y a donc des décalages dans les présentations. Effectivement, pour faire un courrier standard, on peut utiliser les deux, je l'entends. Pour quelqu'un qui n'est pas averti, la manipulation de ces outils peut vite devenir compliquée, surtout dans l'interaction avec les autres administrations ou les Joinvillais pour certains d'entre eux. Effectivement, nous cherchons de plus en plus à travailler avec des logiciels Open Source surtout pour tout ce qui est développement de plateforme.

M. Bernard DUVERT : Je ne suis pas convaincu.

M. Francis SELLAM : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

9

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

LE CONSEIL,

Après le départ de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Après en avoir délibéré, par :

Pour	25	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Abstention	4	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

- Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	4 820 847,30 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	4 820 847,30 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 6 282 233,88 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	1 952 803,99 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 4 329 429,89 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

--

	Dépenses	Recettes
	Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
	1 896 080,68 €	1 940 480,22 €

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Confirme l'affectation des 4 820 847,30 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2014 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2015 de la manière suivante :

• Recette d'investissement (compte 1068) :	4 282 030,35 €
• Recette de fonctionnement (compte 002) :	535 816,95 €

* *
*

10 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous passons au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

10		BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
LE CONSEIL, Après le départ de Monsieur le Maire, Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire Après en avoir délibéré, par :			
Pour	30	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
Contre	-	-	
Abstention	1	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).	
- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2014 du service d'assainissement, lequel peut se résumer			

de la manière suivante :

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice	256 473,73 €
Résultat antérieurement reporté en section d'exploitation	
Résultat de clôture de l'exercice 2014	256 473,73 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	102 280,25 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 103 044,85 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 764,60 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section d'exploitation	
Dépenses	Recettes
1 705,00 €	
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
510 245,10 €	514 793,55 €

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Confirme l'affectation de 256 473,73 € de résultat constaté à la section d'exploitation du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2014 sur le budget annexe 2015 du service d'assainissement de la manière suivante :

- Recette de fonctionnement (002) 256 473,73 €

* *
*

11 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Pierre MARCHADIER : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

11	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
----	---

LE CONSEIL,

Après le départ de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER

Après en avoir délibéré, par :

Pour	30	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	1	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2014 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	12 636,64 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	550,74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	13 187,38 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	61 720,11 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 20 114,29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	41 605,82 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	

	Dépenses	Recettes

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Constate l'application de l'article L.2311-5 du CGCT du fait de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser) et le report du résultat de fonctionnement en sein de la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 13 187,38 €

* *
*

12 BUDGET ANNEXE DU TOURISME – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

M. Pierre MARCHADIER : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

12	BUDGET ANNEXE DU TOURISME – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014										
LE CONSEIL,											
Après le départ de Monsieur le Maire,											
Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER, 1 ^{er} Adjoint au Maire											
Après en avoir délibéré, par :											
Pour	27	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;									
Contre	-	-									
Abstention	4	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).									
- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2014 de l'office du tourisme, lequel peut se résumer de la manière suivante :											
<table><tr><td colspan="2">Résultat de l'exercice</td><td>- 3 656,42 €</td></tr><tr><td colspan="2">Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement</td><td>9 118,11 €</td></tr><tr><td colspan="2">Résultat de clôture de l'exercice 2014</td><td>5 461,69 €</td></tr></table>			Résultat de l'exercice		- 3 656,42 €	Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement		9 118,11 €	Résultat de clôture de l'exercice 2014		5 461,69 €
Résultat de l'exercice		- 3 656,42 €									
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement		9 118,11 €									
Résultat de clôture de l'exercice 2014		5 461,69 €									

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	179,48 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	854,78 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	1 034,26 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses	Recettes
-	-
Section d'investissement	
Dépenses	recettes
-	-

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* *
*

13 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Pierre MARCHADIER : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

13		BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
LE CONSEIL, Après le départ de Monsieur le Maire, Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER Après en avoir délibéré, par :			
Pour	29	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)	
Contre	-	-	
Abstention	2	Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-	

Pont ») ;

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2014 du port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	
	59 924,26 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
	- 355,34 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	
	59 568,92 €
Résultat de l'exercice	
	- 272 053,57 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	
	231 693,82 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014	
	- 40 359,75 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
841,54 €	10 003,38 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
112 653,55 €	128 000,00 €

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Confirme l'affectation des 59 568,92 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2014 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2014 de la manière suivante :

• Recette d'investissement (compte 1068) :	25 013,30 €
• Résultat de fonctionnement (compte 002) :	34 555,62 €

* *
*

14 APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE D'EIFFAGE AMENAGEMENT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

M. DECOUT entre en séance.

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Je pense que le suspense sur notre vote est inexistant quant à l'exécution d'un programme que nous réprouvons. J'ai une remarque. Dans le bilan du financement ville, page 7, hors subvention, on voit que l'équipement sportif, places de parking inclus, ne peut pas coûter à la ville plus de 7,079 millions d'euros prenant ainsi en compte les 16 % de participation de l'aménageur Eiffage puisque la somme totale est de 8,427 millions. Un peu plus de 7 millions pour la ville dont il faut décompter 880 000 euros de subventions du Conseil général, et la vente des terrains à Eiffage qui ne construira pas qu'un petit gymnase, mais également une brasserie et des logements.

Je fais le rapprochement avec le compte administratif, page 175, et les engagements hors bilan, les autorisations de programmes. On nous dit que la construction des salles de danse, qui comme M. Duvert l'a fait remarquer a subi un petit dépassement, s'élève à 3,884 millions. J'arrive à la conclusion que les salles de danse coûtent presque autant que le petit gymnase et que si j'applique le pourcentage de financement de l'aménageur (16 %) au coût des salles de danse qui devaient initialement se situer dans la ZAC, il y a 621 000 euros que nous aurions eus si nous n'avions pas exfiltré les salles de danse, et que nous n'avons plus.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous oubliez sans doute que nous avons abandonné un projet avec SERAJI qui atteignait 18 millions. Quand on fait le total entre le coût du gymnase et celui des salles de danse, on considère que nous n'avons pas fait une mauvaise opération.

M. Michel LAVAL : Qui « on » ? Par courtoisie, je ne dirais pas ce que disait ma grand-mère sur « on ». Qui est « on » ? Je constate aussi qu'Eiffage a fait une bonne opération.

M. Jean-Jacques GRESSIER : « On », c'est nous, qui gérons.

M. Michel LAVAL : *Inaudible.*

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non, pas du tout.

M. Michel LAVAL : *Inaudible*

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il faut considérer le total.

M. Michel LAVAL : *Inaudible*

M. GRESSIER passe la parole à l'administration.

L'administration : La participation totale de l'aménageur aux équipements publics de la ZAC n'a absolument pas baissé en fonction des différents avenants au traité de concession.

M. Michel LAVAL : *Inaudible.*

L'administration : Bien sûr, prenez le premier traité de concession, vous le verrez très bien. Vous les avez, mais je peux très bien vous le prouver, il n'y a aucun problème. Il n'y a eu aucune modification substantielle de la participation d'Eiffage aux équipements publics.

M. Michel LAVAL : *Inaudible.*

L'administration : Le coût du gymnase était déjà plafonné dans le cadre du traité de concession initial avec Eiffage. Les 16 % s'appliquaient sur un volume similaire. C'est moins les salles de danse, plus un parking. Si nous voulons être complètement exacts, dans le premier projet de gymnase, il n'y avait pas de places de stationnement prévues, et Dieu sait que ça coûte cher. Par ailleurs, je rappelle que le coût était plafonné dans le cadre du traité de concession avec Eiffage. On disait qu'Eiffage prenait 16 % d'un coût objectif qui devait approcher 8,5 millions dans un surcoût maximum de x % du coût initial. De toute manière, la participation d'Eiffage était plafonnée. Cela paraît absolument normal que l'on contractualise avec un partenaire, qu'au moment de la contractualisation, il sache sur quel coût il va s'engager dans le cadre de son contrat. On ne peut pas faire évoluer à la hausse la participation du partenaire, de manière unilatérale.

M. Michel LAVAL : Le partenaire a effectivement bien blindé sa prise de risque, lui. Nous nous sommes engagés et nous avons promis que pour un peu moins de 8,5 millions d'euros, nous aurions un gymnase omnisport avec des salles de danse. La prise de risque est assumée entièrement par la commune.

L'administration : Non, absolument pas M. LAVAL. Excusez-moi d'argumenter sur cette question, mais je ne suis absolument pas d'accord avec vous. D'abord, nous avons blindé l'avenant au traité de concession. La preuve : nous avons plafonné le coût pour la ville, donc c'est exactement le contraire, à 8,5 millions. C'est-à-dire que s'il y a des surcoûts et des dérapages, c'est Eiffage qui devra en prendre la responsabilité. Aucun surcoût n'est autorisé par le traité de concession, c'est ce qui est marqué.

Par ailleurs, je vous rappelle que comme l'a dit Jean-Jacques GRESSIER, c'est évidemment le solde final qui a un vrai intérêt. Pour l'intégralité des équipements publics de la zone d'aménagement concerté, la charge pour la ville s'établit à 1,2 million d'euros, hors subventions. Vous-mêmes, vous avez annoncé 880 000 euros de subvention de la part du Conseil général, départemental, sur le gymnase, donc le solde pour la ville va être quasiment nul. Globalement, les équipements publics, hors session de terrain, ne coûtent rien.

M. Michel LAVAL : Inaudible

L'administration : Ce n'est pas un oubli en soi, en fait.

M. Michel LAVAL : Inaudible

L'administration : Mais le parking n'y était pas non plus.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous n'êtes pas persuadé. Nous pouvons vous présenter le départ du contrat d'aménagement.

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. Jean-Jacques GRESSIER : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Bernard DUVERT : Je vais rappeler, parce que les chiffres sont parlants, ce que j'ai dit en commission urba. Ce document sert aussi à poser des chiffres concrets, notamment le nombre total d'appartements construits qui est aujourd'hui, en additionnant tous les îlots, de 631 logements.

Je me suis un peu étonné que nous ayons largement les 500 environ initialement prévus. J'ai d'ailleurs demandé à M. Leroy de me fournir la surface, ce qu'il a fait très rapidement, et je l'en remercie. Nous sommes sur une surface de plancher, je parle avec les mots que je connais, de 44 000 mètres carrés sur cette ZAC. Cela dit simplement la densité qu'il va y avoir. Cela dit aussi, même si je ne suis pas contre l'entrepreneur, j'ai été entrepreneur moi-même, le chiffre d'affaires espéré, si on fait une moyenne à 6 euros du mètre carré. Cela fait 285 000 euros *grossa modo*. On sera probablement entre 280 et 300 millions d'euros de coût de commercialisation.

Je me demande si nous n'aurions pas pu lors du contrat, je n'étais pas là et il y en a d'autres qui s'en sont occupés, avec ce chiffre d'affaires espéré d'Eiffage, tirer un peu plus de participation. Nous savons très bien aujourd'hui que l'aménagement va coûter 55 millions, même si cela va encore un peu évoluer. Si nous les retranchons des 300 millions, il y a de quoi construire du béton, il y a un peu de gras, mais tant mieux pour Eiffage, et tant pis pour nous peut-être. C'est une observation. Ce rapport est plutôt parlant aujourd'hui sur ce qu'est cette opération vue d'Eiffage et de chez nous. Le train est parti, allons-y.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je retrouve le terme « béton » sorti il n'y a pas très longtemps.

M. Bernard DUVERT : On ne sait pas construire autrement qu'en béton.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous oubliez, M. Duvert, le nombre de demandes pour avoir des logements, autour de nous. Je considère que quand on répond à 92 chambres d'étudiant, c'est un besoin que j'espère satisfaire rapidement en septembre. De ce fait, dire que l'on va arrêter de construire des logements, quand on voit le nombre de demandes que nous avons et comment ils se vendent... Ils ne sont pas vides non plus. Il y a bien un réel besoin.

M. Michel LAVAL : C'est vrai qu'il y a beaucoup de demandes à l'OPH, mais je ne pense pas que ça y réponde.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Les logements proposés sur le Haut de Joinville ne sont pas vides, que je sache.

M. Michel LAVAL : Il y en a déjà qui sont revendus.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mais c'est le jeu des investisseurs.

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le tout est de savoir s'ils sont occupés ou pas.

M. Michel LAVAL : Inaudible

Mme Virginie TOLLARD : Au regard du taux de logement sur la ville, nous n'avons pas... Je suis là, M. LAVAL. Quand on voit 25 ou 28 % de logements sociaux, nous n'avons pas à rougir. Nous logeons tout le monde.

M. Michel LAVAL : La définition du logement social par la loi est très large, à un tel point que 65 % de nos concitoyens seraient éligibles à un logement social s'il y avait de la place. Vous êtes fiers de vos 25 %, permettez-moi de ne pas avoir le même jugement.

Mme Virginie TOLLARD : Effectivement, nous n'avons pas le même jugement.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Francis SELLAM : Juste un point sur l'OPH. Effectivement, nous sommes à 27 ou 28 %. Il y a aussi une autre politique à avoir, celle de la mixité des strates sociales, une bonne intégration et un savoir-vivre ensemble. Toutes les villes qui sont à 60 % de taux de résidence dite OPH, ont généralement pas mal de souci de mixité, beaucoup de souci aussi de sécurité, ce n'est pas du tout une réussite. Je pense que nous sommes réellement dans la voie de la réussite en équilibrant et en donnant une chance à tout le monde.

M. Michel LAVAL : Entre Neuilly et Valenton, il y a un moyen terme.

Mme Virginie TOLLARD : C'est nous, le moyen terme. Nous sommes complètement sur la voie de la réussite.

M. Francis SELLAM : C'est exactement cela. Nous sommes le moyen terme.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Bernard DUVERT : C'est juste un commentaire sur la présentation de l'îlot B qui est construit, achevé et occupé en grande partie. Nous parlons du Monoprix, du boulanger-pâtissier Saine saveur. La réglementation ne permet pas de l'appeler « boulanger », je vous le rappelle puisqu'il ne fabrique pas pour l'instant, c'est d'ailleurs pour cela qu'il ne s'est pas appelé Boulangerie, mais Saine saveur.

M. Francis SELLAM : Si, il fabrique son pain sur place.

M. Bernard DUVERT : Je constate surtout que sur ces locaux commerciaux, nous avons plutôt de la chaîne que du petit artisan, compte tenu aussi du mètre carré des locaux commerciaux neufs. On remplace un artisan par un franchisé ou quelqu'un qui est dans une chaîne.

M. Francis SELLAM : Ce que nous n'avons pas fait avec l'OPH sur le boucher. On est bien sûr de l'artisanat.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vous propose de passer au vote... Excusez-moi, encore une question.

Mme Chantal COLIN : Juste une question de forme, à la dernière page de la délibération. « En l'absence de M. le Maire et de M. BARUGEL ». Pourquoi Max OUANOUNOU est-il exclu ?

01 10 55 : Inaudible

M. Jean-Jacques GRESSIER : Cette erreur étant corrigée, nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

14	APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE D'EIFPAGE AMENAGEMENT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014	
LE CONSEIL, En l'absence de M. LE MAIRE, de M. BARUGEL et de M. OUANOUNOU. Sous la Présidence de M Jean-Jacques GRESSIER, Après en avoir délibéré, par :		
Pour	23	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	6	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Abstention	-	-
<i>M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance, ne prennent pas part au vote</i>		
- Approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2014 remis par Eiffage Aménagement concessionnaire de la ZAC des Hauts de Joinville.		

* *
*

15 DECLASSEMENT DU TERRAIN D'ASSIETTE DE L'ILOT F ET VENTE EN VOLUME DE L'ILOT F A L'AMENAGEUR – OPERATION DES HAUTS DE JOINVILLE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Au terme de cette délibération, le lot 2B reste dans le patrimoine public communal. C'est la mairie et l'école.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui, bien sûr.

M. Michel LAVAL : Est-ce que le lot 2B sera scindé à son tour?

M. Jean-Jacques GRESSIER : *A priori*, non. Pour l'instant je ne peux pas vous répondre.

M. Michel LAVAL : Vous ne pouvez pas?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non. Je ne peux pas lire l'avenir, je ne sais pas.

Mme Virginie TOLLARD : La réponse est claire : je ne sais pas, c'est je ne sais pas ! Pourquoi nous regardez-vous avec étonnement ? Il y a oui, non, je ne sais pas.

M. Michel LAVAL : Il est déjà publiquement annoncé par l'exécutif municipal qui se baptise municipalité dans sa communication, que l'école du centre ne sera plus une école. Je serais donc intéressé de savoir ce que devient l'école du centre.

Mme Virginie TOLLARD : Effectivement, je ne veux pas gérer 9 écoles, 8 c'est très bien. Effectivement l'école du centre sera déplacée sur l'école Essilor qui s'appellera peut-être école du centre, d'ailleurs. M. LAVAL, je n'ai pas dit que votre question n'était pas pertinente, loin de là, M. GRESSIER vous a dit qu'il ne savait pas.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Jean-François CLAIR: Sur le document de la délibération n°15, il est fait mention de 53 logements et 50 emplacements de stationnement. Ce qui m'a étonné, c'est que Rue de Paris, il y a beaucoup de problèmes de stationnement. A une époque, au sein du Conseil municipal, nous avions dit qu'il y aurait une paroi côté parking mairie, qui allait être sciée et les deux parkings unis.

Première question : quelle est la capacité totale du parking lorsqu'il sera réuni ?

Ma deuxième question, c'est toujours l'étonnement : 50 places de parking pour 53 logements, cela veut dire qu'il y a des logements qui n'ont pas de place de parking. Comme il va y avoir en plus une brasserie et le gymnase, où vont se garer toutes les personnes ? Comment voyez-vous cela ? Je sais qu'il y a la place du 8 mai 1945...

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur le nombre de parkings. Ce sont 50 emplacements publics, étant entendu que les logements auront leur stationnement privé. Il y aura une liaison avec le parking actuel qui peut offrir un peu plus de 40 places sous la mairie. Cela nous amène à une estimation de 92. Le problème est de regarder les heures d'ouverture au public, avec les problèmes : si le dimanche soir il reste des voitures, que fait-on quand les employés arrivent en mairie le lundi matin ? Théoriquement cela propose 92 places, 50 et 42. Nous sommes en train de faire des travaux pour assurer une liaison entre les 2 parkings. Mais ce sont 50 places publiques en plus. Il y aura des places privées pour les logements. Il y a obligation d'un parking au moins par logement.

M. Jean-François CLAIR : D'accord, j'avais mal compris. Merci.

M. Bernard DUVERT : Nous en avons déjà parlé, M. GRESSIER, je pensais que l'acte de vente était passé. Je m'aperçois que ce terrain n'est toujours pas vendu. Je me dis que l'on pourrait encore changer d'avis et faire une opération que je trouverais plus logique avec Essilor, à savoir la construction d'un gymnase à côté d'une école sur 8 000 mètres carrés plutôt que sur moins de 3 000 ici pour un gymnase. Nous avons longtemps cherché un terrain capable d'accueillir un gymnase. L'opportunité n'était pas là il y a 3 ou 5 ans, je l'entends. Elle est là, et nous sommes en train de passer à côté. Je pense qu'il aurait fallu réfléchir différemment. Cette occasion ne se représentera pas, car nous sommes sur la dernière réserve foncière dans le secteur du Haut de Joinville. Vous m'avez déjà répondu en commission, mais je tiens à ce que les gens soient sensibilisés à cela. Il y a une opportunité, nous ne la saisissons pas, et c'est dérangeant.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est bien noté. Nous pouvons passer au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

15	DECLASSEMENT DU TERRAIN D'ASSIETTE DE L'ILOT F ET VENTE EN VOLUME DE L'ILOT F A L'AMENAGEUR – OPERATION DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL, Sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER En l'absence de M. LE MAIRE, de M. BARUGEL et de M. OUANOUNOU. Après en avoir délibéré, par :		
Pour	23	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;

Contre	6	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Abstention	-	-
<i>M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance, ne prennent pas part au vote</i>		
- Constate la désaffectation préalable et décline le lot 1 tel que délimité par le plan de division annexé à la présente délibération. - Autorise la cession à la société Eiffage Aménagement, domiciliée 11 place de l'Europe – BP 46 – 78 141 Vélizy Villacoublay Cedex des volumes destinés à recevoir environ 53 logements, 310 m² de surface de plancher à usage de commerce, et des emplacements de stationnement en sous-sol et décrits dans le projet de l'Etat Descriptif de Division en Volumes réalisé par le géomètre SERRAIN et associés en date du 17/02/2015 au prix de la cession des terrains à bâtir de la ZAC correspondant à l'emprise du futur Ilot F (surface cumulée des lots 1 et 2a du plan de division réalisé par le géomètre LEGRAND le 07/05/2014 de 2 241 m²). - Précise que le prix final de la vente sera calculé sur la formule de révision prévue au contrat de concession qui prend pour référence le dernier Indice du Cout de la Construction publié à la date de signature de l'acte : $P = P_0 \times ICC / ICC_0$ P = prix de vente définitif P₀ = prix de vente défini selon les termes de l'avenant n°1 au traité de concession soit 1083 €/m² pour les terrains à bâtir ICC = Indice du Cout de la Construction publié à la date de signature de l'acte de cession ICC₀ = 1503 (Indice du Cout de la Construction publié à la date de signature de l'avenant n°1 au traité de concession) - Précise que tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 2, seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toutes natures auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente. -Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.		

* *
*

16 DEMANDE DE PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PRISE DANS LE CADRE DE LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

01 19 40 : Inaudible

M. Jean-Jacques GRESSIER : Pour l'instant, c'est à l'amiable. C'est un constat.

M. Michel LAVAL : Là aussi, il n'y a pas beaucoup de suspense sur notre vote. Une raison suffisante, c'est que nous étions contre le projet initial, donc nous ne voyons pas pourquoi nous approuverions la prorogation de la DUP. A cette raison suffisante, se surajoute une raison complémentaire : que vote-t-on ? La prorogation de la DUP de la ZAC. ZAC est une espèce de mot magique qui emporte la passivité des gens. C'est quoi ? Un territoire et un programme. Le préfet, en 2010, a jugé avec les éléments qui étaient portés à sa connaissance, les valeurs et les intérêts qu'il défend, que ce programme sur ce territoire méritait l'utilité publique. Dont acte. Mais le problème a significativement changé, il change de plus en plus. Pour mémoire j'évoquerai ce parking souterrain de plusieurs étages place du 8 mai 1945 – je sais, ce n'est pas parce que l'on a fait une promesse qu'il est intelligent de la tenir, mais c'est de l'histoire ancienne. Je pense aussi au programme prévu sur l'ancienne gendarmerie.

Le préfet a approuvé un complexe omnisport. Il n'a pas approuvé ce qui s'y construit actuellement, en particulier le second immeuble purement de logements qui se trouvera du côté de Pierre Brossolette, donc le projet a changé. Cela mériterait que le préfet se demande si c'est la même utilité publique.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous suggérez d'en aviser le Préfet directement ? C'est à lui de répondre, nous le soumettons au Préfet. Cela veut dire que vous suggérez à M. le Préfet de faire une réponse négative ?

M. Michel LAVAL : *Inaudible*

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous feriez tout pour dézinguer complètement cette ZAC ! Vous êtes prêt à tout ! Mais nous sommes prêts à la faire avancer et à la terminer, M. LAVAL. Nous avons deux objectifs complètement différents.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Effectivement, il n'y a pas de suspense au niveau du vote.

16	DEMANDE DE PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PRISE DANS LE CADRE DE LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL, En l'absence du MAIRE, de M. BARUGEL et de M. OUANOUNOU. Sous la Présidence de M Jean-Jacques GRESSIER. Après en avoir délibéré, par :		
Pour	23	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	6	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Abstention	-	-
M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance, ne prennent pas part au vote		
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne la prorogation d'une durée de 5 ans, au profit de notre Commune, de l'arrêté préfectoral n°2010/5770 du 7 juillet 2010, portant déclaration d'utilité publique la ZAC des Hauts de Joinville, afin que soit prolongée la validité de cette DUP jusqu'au 7 juillet 2020. - Autorise M. Jean-Jacques GRESSIER, 1^{er} Adjoint au Maire, à saisir Monsieur le Préfet à l'effet de l'article 1.		

* *
*

17 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'ANNE 2014

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Juste une remarque, pour une fois, l'opération est bonne puisque vous aidez un aménageur, même si nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec lui, à avoir des places de parking. Au passage, vous faites une plus-value, c'est ce que nous avons remarqué en commission finance. Je tenais à dire que pour une fois, c'est une bonne opération. Notez-le.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Merci, c'est noté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

17	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'ANNEE 2014	
LE CONSEIL,		
En l'absence du MAIRE, de M. BARUGEL et de M. OUANOUNOU.		
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	26	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
Abstention	3	M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance, ne prennent pas part au vote		
- Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2014.		

* *

18 DOTATION DEPARTEMENTALE AU FONCTION DES ASSOCIATIONS LOCALES

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Je vote pour, mais vous deviez me faire une réponse à une question, pas sur cette délibération, mais pour en revenir au budget principal de la ville, aux subventions accordées aux associations. J'avais souhaité que dans un souci de transparence, la commission finance puisse faire un vrai travail, c'est-à-dire qu'elle puisse avoir accès aux demandes de subvention des associations pour voir leur projet, quelle est la façon dont elles participent à la vie locale et qu'il y ait une transparence dans l'attribution des subventions au lieu de sortir du chapeau un certain nombre de chiffres dont on se demande d'où ils viennent.

M. le MAIRE : Nous ne sortons pas les chiffres du chapeau. Il y a une gestion rigoureuse des associations et de leurs demandes de financement. Cela s'est toujours fait comme ça. C'est comme ça aujourd'hui et cela se passe bien.

M. Olivier AUBRY : Ce n'est pas les associations, c'est l' élu référent, la ville fait un certain nombre de propositions et je souhaiterais que tout le monde y participe, sachant que vous avez une majorité, certes. Tout le monde est concerné.

M. le MAIRE : Nous allons passer au vote.

M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

18	DOTATION DEPARTEMENTALE AU FONCTION DES ASSOCIATIONS LOCALES
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de la dotation départementale de fonctionnement aux associations locales de la manière mentionnée ci-dessous : - Athlétique Club de Paris Joinville pour un montant de 5 745,00 euros (déjà inclus dans le montant mentionné dans l'annexe au BP 2015 portant attribution des subventions), - Racing Club de Joinville pour le montant de 5 745,00 euros (déjà inclus dans le montant mentionné dans l'annexe au BP 2015 portant attribution des subventions).	

* *
*

19 SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Mme Chantal DURAND entre en séance.

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

M. Bernard DUVERT : Qu'est-ce que l'APPRESS ? Elle reçoit 100 euros, il est vrai que cela ne va pas bouleverser la République, mais qu'est-ce que c'est ? On donne des sous, mais au moins qu'il y en ait qui sachent où ça va et ce qu'ils font.

M. Francis SELLAM : Nous l'avons dit en commission finance, mais nous l'avons oublié. Nous vous le redirons.

M. le MAIRE : J'ai posé la même question que vous, mais je n'ai pas retenu particulièrement. Nous vous répondrons.

Avez-vous d'autres questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

19	SUBVENTIONS ASSOCIATIVES
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve le versement de subventions aux associations suivantes : - L'association Razmoquettes, dont le siège social est au 21 rue E. Voisin à Joinville-le-Pont, pour un montant de 6 000 euros (subvention de fonctionnement) - L'association des Paralysés de France Bernard Palissy, dont le siège social est au 45 avenue du Président Wilson à Joinville-le-Pont, pour un montant de 1 500 euros (subvention d'investissement) - L'association Tous ensemble à égalité, dont le siège social est 4 place de la commune à Joinville-le-Pont, pour un montant de 4 000 euros (subvention de fonctionnement) - L'APPRESS, dont le siège social est 17 rue du Général Leclerc à La Queue en Brie, pour un montant	

- | |
|---|
| <p>de 100 euros (subvention de fonctionnement)</p> <ul style="list-style-type: none">- Le Comité Français de Secourisme Joinville Champigny, dont le siège social est 15 avenue Paul Large à Champigny-sur-Marne, pour un montant de 1 500 euros. |
|---|

* *
*

20 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX « PROJETS JEUNES »

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

M. Bernard DUVERT : Nous connaissons bien ces jeunes, je suppose.

Mme Chantal ALLAIN : Oui, nous les avons reçus.

01 31 25 : *Inaudible.*

Mme Chantal ALLAIN : Il y aura un petit débriefing avec tout ce qui s'est passé.

M. Michel LAVAL : J'ai le plus grand respect pour votre travail, Chantal, mais je me demande s'il n'y a pas là un bug. Je voudrais demander de dissocier, je sais que la République n'en sera pas non plus changée, ce sont des petits montants, les deux subventions. Autant le projet porté par 5 personnes de solidarité avec les Philippines est parfaitement irréprochable. Autant j'ai été interpellé par le 4LTrophy, je me suis renseigné. Ce n'est ni plus ni moins qu'un business, une espèce de Paris Dakar du pauvre. Il y a une boîte qui vit bien, ses ratios financiers sont sur internet, c'est Désertours. Le tarif d'inscription est de 3 250 euros, ce qui implique à la marge que les chiffres qui vous ont été communiqués sont faux. L'humanitaire n'est qu'un cache-sexe. Il s'agit de désamorcer les critiques en disant que l'on va apporter des fournitures scolaires aux petits Berbères de l'Atlas. Sur Internet, on trouve une multitude de protestations des locaux qui disent que c'est un cirque d'Européens qui se donnent bonne conscience. J'ai oublié de dire, Biarritz-Marrakech. Cela finit par une fiesta dans un palace 5 étoiles. La prochaine fois, on va nous demander de subventionner une croisière Costa. Je trouve que c'est totalement déplacé de subventionner un projet pareil.

Mme Chantal ALLAIN : Nous avons subventionné tous les ans le trophée 4L à hauteur de 300 euros parce qu'ils nous rapportent des vidéos, tout un tas de choses de ce qu'ils font. A chaque fois, nous impliquons les jeunes, nous leur demandons de venir au point PIJ et nous leur montrons ce qui s'est passé. Nous leur donnons à chaque fois 300 euros.

M. Michel LAVAL : Nous pourrions éventuellement reconsidérer cette décision parce que parler d'humanitaire et de solidarité dans cette histoire, c'est se ficher un peu de la gueule du monde.

Mme Chantal ALLAIN : Oui, mais au-delà de ça, c'est un projet jeune, un jeune qui s'investit dans un projet, qui le fait valoir, qui cherche les 3 250 € dont il a besoin. Vous irez expliquer cela à la jeune fille. Il se mobilise, je ne l'ai pas reçu, mais il se mobilise sur un projet jeune, je trouve cela intéressant.

M. Michel LAVAL : Ce n'est pas un projet ! Il fait chauffer sa carte bancaire, c'est un voyage touristique, c'est tout. On aime ou pas le sport automobile, mais ce n'est pas un projet.

Mme Chantal ALLAIN : Il apporte beaucoup de matériel là-bas.

M. le MAIRE : Ce qui m'embête un peu Michel, c'est que vous l'avez voté les autres années. Vous avez peut-être rencontré une mouche qui vous a piqué...

M. Michel LAVAL : « Les autres années », c'est une seule année, pardonnez-moi, et je n'avais pas fait l'enquête à ce moment-là. Je l'ai faite maintenant et je porte les éléments à votre connaissance.

Mme Chantal ALLAIN : Il aurait été intéressant que vous fassiez cette enquête à la commission enfance et que nous en parlions à la commission enfance, plutôt qu'aujourd'hui.

M. Michel LAVAL : Je ne suis pas à la commission enfance.

Mme Chantal ALLAIN : Mais vos partenaires. De ce fait pour l'année prochaine, il aurait pu y avoir une ouverture de débat. Nous notons vos remarques.

M. Michel LAVAL : Il y a une ouverture, vous me dites que cela mérite considération pour l'année prochaine.

Mme Chantal ALLAIN : En commission enfance, nous sommes là pour vous entendre et vous écouter.

M. Michel LAVAL : Ne me parlez pas de la commission enfance, j'ai le conseil municipal. Je porte à votre connaissance ce qui se passe dans la sphère publique. Il suffit de faire une petite consultation sur Internet, c'est à la portée de n'importe qui, vous voyez même les ratios financiers de Désertours, je vous prie de croire que c'est une affaire qui rapporte.

Mme Chantal ALLAIN : Avez-vous lu le projet entièrement ?

M. Michel LAVAL : J'ai lu les documents que vous m'avez remis, et je suis allé sur Internet voir la réaction des Marocains à ce foutage de gueule.

Mme Chantal ALLAIN : Nous n'avons toujours eu que des bons retours.

M. le MAIRE : Cela m'ennuie parce que nous ne sommes pas là pour saucissonner. Vous nous faites régulièrement le coup. Nous proposons une délibération et elle est comme ça. Nous n'allons pas constamment discuter le bout de gras.

Mme Chantal COLIN : J'ai lu le détail de ces projets. J'ai vu aussi que c'était réservé ou proposé par des étudiants. M. Joulou qui a proposé le projet 4L est noté comme salarié.

Mme Chantal ALLAIN : Oui parce qu'il travaille.

Mme Chantal COLIN : Dans la page 1 de la délibération c'est « proposé par un étudiant ».

Mme Chantal ALLAIN : Il est étudiant, mais il travaille aussi.

M. 01 37 18 : Une grande partie des étudiants travaillent et sont donc aussi salariés. Je ne pense pas que le salaire que doit toucher cet étudiant sera suffisant pour s'acheter des produits marocains. Au contraire, je pense qu'il s'investit dans un véritable projet. Je trouve scandaleux que vous puissiez pinailler alors que c'est un gamin qui cherche à monter un projet, qui doit travailler à côté pour payer ses études. Je pense qu'il faut maintenant passer à autre chose.

Mme Chantal COLIN : Je ne trouve pas cela scandaleux, je fais simplement la part des choses entre la situation dans la page 1 et celle donnée dans le tableau rempli, je suppose, par l'intéressé. Si c'est une erreur ou s'il y a une précision à apporter, apportez-la, mais ne me dites pas que c'est scandaleux ! C'est n'importe quoi aussi !

Mme Chantal ALLAIN : Vous parlez du travail de l'étudiant ?

Mme Chantal COLIN : Il est étudiant et salarié ou étudiant ou salarié.

Mme Chantal ALLAIN : Il est étudiant et fait un petit boulot à côté.

Mme Chantal COLIN : Voilà. Si c'était précisé, on ne poserait pas de question.

M. le MAIRE : Il y a quand même des points extrêmement importants, celui-ci fait partie des points importants, mais nous n'allons pas passer la soirée sur une ligne pas bien remplie ou que vous interprétez différemment. A un moment, il faut arrêter, surtout que c'est bien la première année que nous avons un débat sur le 4L Trophy ? Enfin, vous avez lu les délibérations.

Mme Chantal COLIN : Je n'étais pas au conseil municipal...

M. le MAIRE : Vous n'êtes pas là tout le temps. Vous savez très bien que nous sommes dans la théorie du complot, vous nous le reprochez, nous vous cachons des choses...

Mme Chantal COLIN : Je n'ai pas dit que je n'étais pas là tout le temps, j'ai dit que je n'étais pas au conseil municipal les années passées.

M. le MAIRE : En 2014, vous y étiez... Ce n'est pas grave.

Mme Chantal ALLAIN : Avez-vous d'autres questions ?

01 39 12 : Inaudible

Mme Chantal ALLAIN : Nous passons au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

20 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX « PROJETS JEUNES »		
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Contre		
Abstention	3	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
- Décide d'accorder une aide financière de 300 € reversée directement à Madame Julie RAZON pour son projet « Solidarité Médecine Créteil : Philippines 2015 », et de 300 € reversée directement à Monsieur Damien JOULOU pour son projet « Raid 4L Trophy 2016 ».		

* *
*

21 DEMANDE DE SUBVENTION 2015 DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal ALLAIN : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

21 DEMANDE DE SUBVENTION 2015 DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE	
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT : - à solliciter auprès de la CAF du Val de Marne le soutien financier le plus important possible au titre des actions de la Ville en matière de développement du pôle famille,	

- à engager toutes démarches et à signer tous documents de l'obtention de ces aides financières.

* *
*

22 MODIFICATION DE LA PRESTATION D'ATELIER FAMILLE

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal ALLAIN : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

22	MODIFICATION DE LA PRESTATION D'ATELIER FAMILLE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - dit que la prestation « atelier famille » qui donne lieu au paiement d'un tarif de janvier à décembre est remplacée par une cotisation annuelle au Pôle Famille de septembre à août. Le tarif de 10,75 euros/an est inchangé. - Précise que, pour les inscriptions effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2015, la cotisation de renouvellement de janvier à août 2016 sera de 7,20 €	

* *
*

23 CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR POUR L'EMPLOI DU 24 SEPTEMBRE 2015

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Je vote pour cette délibération, c'est un rendez-vous attendu comme vous l'avez dit. Pourrait-on avoir le bilan de l'édition 2014 ? Au moins la commission compétente.

Mme Chantal DURAND : La réponse est oui. La seule question qui nous embarrasse tous, c'est que nous connaissons le nombre de rendez-vous pris par les entreprises avec les demandeurs d'emploi. En revanche nous n'arrivons jamais à obtenir le nombre exact d'emplois pourvus parce que les entreprises ne communiquent plus. C'est une des raisons majeures.

La réponse est oui, Olivier. Je vais faire le nécessaire.

M. Bernard DUVERT : Où en est la maison de l'emploi des Bords de Marne ? Vous devez le savoir, les maisons de l'emploi sont en mauvais état aujourd'hui, Areski, je pense que tu connais le sujet. Il y en a un certain nombre qui ferment. Celle de Maison Alfort a fermé récemment parce qu'elles sont de moins en moins dotées par l'Etat et que l'idée de Borloo à une époque, avant la fusion ANPE Assedic, était le guichet unique. Mais quelques mois après, la fusion est arrivée et nous avons aujourd'hui Pôle Emploi qui ne répond pas à toutes les demandes, j'entends bien, mais cela a quand même mis un coup fatal sur le développement. Il n'y a plus de développement des maisons de l'emploi, on n'en crée plus depuis plusieurs années et elles sont en recul évident chaque année.

Areski, toi qui as connu cela pendant longtemps, as-tu une idée ?

Mme Chantal DURAND : Je veux bien répondre. Je passerai ensuite la parole à mon collègue, bien évidemment. Pour la maison de l'emploi et des entreprises des bords de Marne, comme pour toutes les maisons de l'emploi, il faut savoir que le cahier des charges a évolué depuis 2011, je crois. Aujourd'hui, la vocation de ces institutions est un soutien aux entreprises. Elles ne jouent pas un rôle direct vis-à-vis des salariés.

Le rôle vis-à-vis des entreprises est un soutien sur toutes les questions autour des ressources humaines, notamment la formation, le plan de progression, des changements de métier compte tenu des nouvelles phases de développement économique.

Le deuxième volet est un soutien aux créations d'entreprises. Depuis 2 ans, nous sommes également sur le soutien des entreprises du bâtiment pour coller au Grenelle de l'environnement. Voilà les grandes missions des maisons de l'emploi aujourd'hui.

Pour en revenir à celle des bords de Marne, la question de son maintien se pose. Les communes adhérentes à cette maison sont en pleine réflexion. Le président actuel appelle les maires à se positionner sur une éventuelle évolution, et notamment cela pourrait être une solution que les collaborateurs intègrent l'ACTEP pour toutes ses missions.

M. Areski OUDJEBOUR : Tu as tout dit, tu as posé le diagnostic dans ton préambule. La création des maisons de l'emploi est effectivement pour contourner une fusion ANPE Assedic qui avait du mal à se faire. Par truchement de la création de ces maisons de l'emploi, on s'est dit que l'on allait travailler sur un guichet unique au plus près des demandeurs d'emploi. Il faut savoir que l'Etat s'est contenté de baisser ses subventions, encore une fois, qui représente environ 60 % des financements. Je crois qu'il y a environ 180 ou 200 maisons de l'emploi en France, peut-être un peu plus, mais ce n'est pas le sujet. Bref, c'est une réduction drastique du fonctionnement puisqu'elles étaient financées en partie par l'Etat, les collectivités locales participaient également. Elles avaient une mission de répondre aux attentes de certains demandeurs d'emploi et surtout, c'était une des expertises, aux entreprises c'est-à-dire comment travailler l'offre et la demande sur un territoire comme le nôtre.

On sait très bien que ce sont les TPE et PME qui créent des emplois. Il s'agissant de trouver la demande en adéquation avec l'offre. Aujourd'hui, c'est plus une question de financement et un désengagement de l'Etat d'une collectivité qui avait un outil au plus près des entreprises et des demandeurs d'emploi.

M. le MAIRE : J'ajouterai un volet politique à tout cela parce que c'est un peu facile de parler du désengagement de l'Etat, mais je parlerai surtout de l'incompétence de l'Etat. L'Etat sur une maison de l'emploi porte un soutien aux filières du bâtiment, mais après le passage dévastateur de Mme DUFLOT aux plus hautes sphères de l'Etat, cette filière est aujourd'hui effondrée. Comment peut-on parler de soutien à la filière du bâtiment alors que la ministre elle-même flingue le bâtiment ? C'est la vraie raison.

L'immobilier se porte bien dans certaines villes et certaines régions, mais en France c'est dévastateur. Avoir voulu orienter le soutien aux entreprises du bâtiment, si la loi n'est pas adaptée, cela ne marche pas. Merci Mme DUFLOT.

Je vous ai répondu parce que je suis le dossier un peu, quand même.

M. Areski OUDJEBOUR : Pour terminer, il est vrai qu'il y a eu un rapport qui a été fait par l'Inspection générale des Affaires sociales, l'IGAS, qui estime que les multiples structures de lutte contre le chômage se marchent parfois sur les pieds.

M. Bernard DUVERT : J'ai donné mon avis l'an dernier sur le carrefour de l'emploi. Je ne vais pas le répéter au risque de choquer tout le monde, mais je pense que compte tenu de votre incapacité à toucher du doigt réellement les embauches, on fait un peu d'affichage, un peu de compassionnel par rapport aux demandeurs d'emploi, et il en faut, mais les résultats concrets, on sait très bien aujourd'hui que ce n'est plus au sein d'un forum comme il y a 20 ans, que l'on embauche.

M. le Maire nous dira « si nous ne l'avions pas fait, vous nous l'auriez reproché ». Pas moi. Je suis clair. A l'occasion du devenir de cette maison de l'emploi, il faut se poser la question de l'engagement réel de la commune pour de vrais résultats. Ce qui marche aujourd'hui, c'est autre chose, c'est l'accompagnement au plus proche des gens.

Mme Chantal DURAND : M. Duvert, je suis un peu inquiète que vous parliez de notre incapacité. Premièrement l'emploi n'est pas une compétence des communes, mais de l'Etat. Si l'Etat est incapable, c'est à lui qu'il faut s'adresser.

Deuxièmement, les maisons de l'emploi ont fonctionné avec les moyens qu'on leur a donnés. Encore une fois, l'Etat n'a pas donné les moyens suffisants. Si nous n'avions pas eu ce type de structure vis-à-vis de nos TPE, notre tissu économique en Val de Marne, qui s'en serait occupé ?

M. Bernard DUVERT : Mme Durand, soyons clairs. Quand je parle d'incapacité, il ne s'agit pas de la vôtre, je ne vous traite pas d'incapables. Je vous dis que vous n'avez pas les éléments chiffrés pour donner cette réponse. C'est une incapacité à donner les chiffres. Je ne vous traite pas d'incapables, ne prenez pas la mouche comme ça. Nous ne sommes pas dans la capacité, vous, comme la maison de l'emploi, de tirer les chiffres et les enseignements d'un forum comme l'an dernier et cela pointe quand même le manque de résultat.

Mme Chantal DURAND : Merci de votre précision. J'en ajoute une autre. Ce sont les entreprises qui, après coup, ne donnent pas de réponse. Merci en tout cas, M. Duvert.

Mme Chantal COLIN : Je suis désolée d'intervenir encore pour en détail, je sais qu'il y a des choses plus importantes, mais la date de ce carrefour est notée le 26 alors que la convention parle du 24 septembre?

01 53 00 : Inaudible

Mme Chantal COLIN : C'est bien, mais il faut bien que quelqu'un lise les documents.

Mme Chantal DURAND : Vous avez raison.

M. Jean-Marie PLATET : Je pense que nous devons continuer cette action, vu la situation économique, le chômage actuel qui ne fait qu'augmenter et tous les jeunes ou moins jeunes qui sont venus en 2014 au Baltard où j'étais présent. Je peux vous dire que ceux qui ont déposé des CV, ont été embauchés, nous n'avons effectivement pas les statistiques, mais toutes ces personnes ont été contentes de l'action des communes et collectivités qui ont participé à cette manifestation.

Malheureusement le chômage augmente de jour au jour, si nous nous retirons de cette action, je crois que ceux qui ont des enfants au chômage trouveraient que nous sommes à côté de la plaque.

Mme Chantal DURAND : Jean-Marie a très bien dit les choses.

M. Jean-François CLAIR : Je vais prendre la parole, je vous remercie de me la donner M. le Maire, Madame. Je vous écoute depuis quelques minutes. Les délibérations sont toujours très intéressantes, quelquefois nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Sur cette délibération, ce qui m'inquiète, c'est la façon dont vous traitez cela. Vous vous chamaillez, cela me gêne énormément, entre vous, que l'on soit de droite, de gauche ou sans parti politique.

Je rappelle qu'aujourd'hui il y a 3,55 millions de chômeurs de catégorie A, cela vaut quand même le respect des gens qui cherchent du travail. Discuter sur quelques erreurs d'écriture, au-delà de ça puisque je pense que nous sommes tous d'accord sur cet aspect, nous devrions peut-être mettre toutes nos énergies en commun, participer ensemble au carrefour de l'emploi si M. le Maire et les organisateurs veulent inclure toutes les formations politiques et les bénévoles. S'il vous plaît, restez sérieux. Que cela coûte une subvention de 3 000 ou 4 000 euros, je crois que ce n'est pas trop le montant de la subvention qui importe, mais plutôt le type d'organisation, ce que nous en faisons, et s'il y a des entreprises qui peuvent employer derrière des jeunes, des moins jeunes ou des seniors. C'est un point important.

Le troisième point qu'il ne faut surtout pas oublier, nous tous, c'est qu'il faut avoir de l'emploi, donc avoir des entreprises. Ce que je connais du monde industriel – je fais un petit couplet politique pour M. Dosne – au précédent gouvernement j'ai assisté à la destruction des emplois industriels en France. Malheureusement, le gouvernement actuel ne fait guère mieux, détruit aussi des emplois. Pas d'applaudissements s'il vous plaît parce que c'est quand même extrêmement sérieux.

Je vais quand même vous donner quelques exemples. Sous l'ancien président, j'ai vu de grosses industries, notamment des industries lourdes, manufacturières, qui sont parties hors Europe. Cela veut dire qu'ils ont détruit des centaines de milliers d'emplois. Je parle notamment de l'industrie automobile que je connais très bien avec sa kyrielle de sous-traitants, tout le monde est parti. Nous avons actuellement la même chose avec une autre marque qui est en train de quitter l'Europe, c'est encore des milliers d'emplois qui vont être détruits, c'est extrêmement sérieux, on ne peut pas rester sur des affaires comme ça.

Si nous faisons une projection, nous avons aussi des présidents directeurs généraux nommés avant et après, dans l'incapacité de gérer des entreprises. Je vais vous citer un nom, j'espère que je ne vais pas tomber sous le coup de la diffamation, que je connais très bien, c'est pour cela que je me permets de le citer. Si je le cite, c'est que j'ai quand même quelques documents qui prouvent ce que je vais dire. Vous avez entendu dans la presse, Philippe Varin, patron d'Areva. Aujourd'hui, Areva a de grandes difficultés financières, qu'elle avait sûrement avant, mais M. Varin est un tueur. Je l'ai connu dans l'entreprise qui m'employait, il a tué l'entreprise, des dizaines de milliers d'emplois. Je peux vous citer plein de PDG comme ça, mais ce n'est pas le but.

Il faut retenir surtout qu'il faut des PDG responsables dans les entreprises, de l'emploi et créer de la main d'œuvre en France. On peut ne pas être d'accord sur les points de vue politiques, mais tous ces outils doivent être absolument poursuivis avec des ponts au niveau des entreprises, regarder le suivi des demandeurs d'emploi et voir si les entreprises peuvent ou pas donner de l'emploi. C'est important aussi.

S'il vous plaît, pas de chamailleries, mettez-vous à la place des gens qui souffrent et qui cherchent du travail. Certains me disent qu'ils gagnent 1 070 euros net par mois et travaillent 37 heures par semaine, respect.

Autour de cette table, nous sommes beaucoup à gagner un peu plus de 1 000 euros par mois. Quand je vois les gens qui ont des familles, des logements, des traites, ils ont mon respect.

M. le MAIRE : Jean-François, c'est un cri du cœur, nous l'entendons bien et je pense que nous sommes tous respectueux des gens qui cherchent un travail sincèrement. Il y en a aussi qui ne cherchent pas. On ne va pas refaire la politique nationale de l'avant et de l'après. C'est vrai que nous constatons avec effarement tous les jours la courbe qui augmente, et on se demande si cela va s'arrêter un jour.

Personne ne se réjouit autour de la table, c'est bien évident. Nous avons des familles, des enfants, nous sommes tous touchés. C'est compliqué.

La question que je me pose en tant que Maire, c'est que dans le budget communal quand nous devons participer à ces financements, c'est ce qu'a repris M. Duvert et il a raison, nous devons nous demander si ces moyens sont bien utilisés. Plutôt que de faire 30 000, 40 000 ou 50 000 euros de subvention de ce type de structure, ne vaut-il pas mieux créer un travailleur social pour la maison des solidarités, qui soit plus concret pour faire du local et de la proximité ?

M. Areski OUDJEBOUR : Pour terminer, la priorité des gouvernements quels qu'ils soient aujourd'hui, eu égard à la crise, c'est de financer des mesures pour l'emploi, comme les emplois d'avenir. A Joinville, nous avons pris des jeunes en emploi d'avenir dans plusieurs services et nous avons aussi des contrats aidés. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il y a un traitement social du chômage. C'est vrai que beaucoup d'argent est donné prioritairement...

M. le MAIRE : Ce n'est pas notre tasse de thé politique, le traitement social du chômage, mais à un moment, on est quand même obligé. Je ne partage pas tous ces contrats aidés, mais je suis le premier à en prendre un peu parce que l'on ne peut pas laisser des jeunes sur le bord de la route. Certains qui ont été pris en mairie depuis que nous sommes là, nous ont rendu en quintuple l'expérience que nous leur avons proposée. Ils ont vraiment performé, et parfois nous les avons engagés. Nous sommes très satisfaits, mais c'est quand même compliqué et cela nous dépasse.

M. Olivier AUBRY : Je pense que l'économie et l'emploi devront faire l'objet de discussions dans le cadre de l'intercommunalité, du Grand Paris.

M. le MAIRE : L'intercommunalité, d'abord nous allons parler de territoire. Aux dernières nouvelles, la métropole au 1^{er} janvier 2016 dans le débat sur la loi Notre, le gouvernement déposerait un amendement qui ferait une grosse coquille vide et repousserait tout en 2017. 2017, présidentielles et législatives, on voit ce que ça veut dire. On va avoir 350 élus nommés au 1^{er} janvier 2016 sur une coquille vide, avec des compétences *a minima*. C'est quand même se foutre du monde, des populations... Vous n'y êtes pour rien, je ne m'en prends pas à vous Olivier, mais je vous explique. C'est se moquer des populations et de tous les élus qui passent des jours et des nuits dans des hémicycles divers et variés pour débattre d'une structure que personne ne comprend encore.

Pour votre information, les intercommunalités se défont puisque les communautés de communes comme Saint-Maurice, Charenton se défont et que les communautés d'agglomération comme Nogent, Le Perreux se défont aussi. Dans leur budget respectif, ils se réapproprient certaines sommes et certaines compétences. Marche avant et marche arrière, c'est compliqué.

M. Olivier AUBRY : Je comprends cela, mais il faut quand même que, quel que soit le contexte, l'évolution, la Ville dans la corbeille de la mariée, ait un certain nombre de propositions concrètes et de volontés affichées. Je crois qu'il faut se tenir prêt aussi. Encore une fois, faire participer tout le monde.

M. le MAIRE : En ce qui concerne l'emploi, la Ville a apporté de l'emploi sur sa commune.

M. Olivier AUBRY : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Nous devons arriver avec des arguments, une volonté dans ce débat, même si, comme vous le dites, nous ne savons pas où nous allons.

M. le MAIRE : Nous allons voter.

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, je vous propose de voter. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie beaucoup.

23	CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR POUR L'EMPLOI DU 24 SEPTEMBRE 2015
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du Carrefour de l'Emploi du 24 septembre 2015.	

* *
*

24 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-4 ANS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 24 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

24	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-4 ANS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du Carrefour de l'Emploi du 24 septembre 2015.	

* *
*

25 AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-4 ANS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 25 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

25	AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-4 ANS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve l'avenant 2015-1 aux conventions d'objectifs et de	

financement des 5 établissements municipaux d'accueil du jeune enfant 0-4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à le signer.

* *
*

26 MODIFICATION DE L'AGREMENT DE LA CRECHE FAMILIALE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 26 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, Mme CHERY, vous avez répondu à ma première question, donc je ne vais pas vous la poser. La deuxième question, le fait d'être en dessous du seuil, combien la ville perd-elle en subvention ? Puisque vous n'avez pas le seuil des 70 % qui est le seuil déclencheur, si j'ai bien compris.

Le deuxième point, vous avez évoqué des difficultés de recruter des assistantes maternelles. Vous avez parlé de 9 assistantes. En page 177 du budget, il y a 10, mais c'est peut-être une erreur d'écriture.

Surtout pourquoi n'essayez-vous pas de faire un peu plus de publicité ? Il y a quand même 3,55 millions de chômeurs, on doit bien réussir à trouver de quelqu'un de compatible, quitte à payer une formation. Je crois qu'à une époque la CAF avait parlé de former des assistantes maternelles. Que pourrait faire la ville ? Il y a quand même pénurie au niveau de la ville de Joinville-le-Pont pour faire garder les enfants.

Mme Jeannine CHERY : Vous savez, le métier d'assistante maternelle est un métier très sérieux. On ne peut pas prendre quelqu'un comme ça. Il faut que la personne soit agréée, qu'elle ait un appartement qui puisse accueillir deux enfants. Beaucoup de problèmes se posent, qui font que bien souvent, on va vers un échec. Clément va peut-être pouvoir vous répondre.

Clément : Aujourd'hui la CAF ne nous a pas pénalisés parce que nous entretenons de bonnes relations avec eux et que leur objectif n'est pas de pénaliser les communes, surtout celles qui sont plutôt exemplaires en matière de petite enfance. Le risque est que nous ne touchions pas la prestation de service. La convention que vous avez votée qui permet à la commune de toucher la subvention de la CAF d'accueil de jeunes enfants, la CAF peut décider du quasi jour ou lendemain, parce que nous n'atteignons pas les taux de capacité, de ne pas nous verser la prestation de service. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui.

M. le MAIRE : La difficulté sur les assistantes maternelles, ce que j'en perçois malgré les expertises diverses et variées, c'est la double tarification. Vous avez les tarifs assistantes maternelles qui travaillent pour des villes, des collectivités, qui ont des salaires encadrés, que je ne connais pas, mais qui doivent être suffisamment faibles pour être tentées par le privé. Le privé est un autre monde, les tarifs sont flous, sont fous, entre la déclaration officielle et l'argent au noir, c'est très compliqué.

C'est une vraie bonne question. On peut se poser la question de l'avenir d'une crèche familiale. Je suis très inquiet parce qu'une crèche familiale, quand on a du mal à recruter, on ne va pas subventionner des recrutements. Je suis inquiet sur le modèle d'une crèche familiale, il n'y a pas que ça qui m'inquiète.

Si le gouvernement, d'autres structures comme la région, ne mettent pas un peu d'ordre dans les assistantes maternelles, nous aurons de plus en plus de mal à recruter. On limite à deux enfants.

Vous avez raison et pas raison. Nous pouvons débattre sur le fait qu'à Joinville nous avons des difficultés pour faire garder les enfants. Nous avons un taux de réponse très important, septième du département. Nous ne sommes pas les plus mauvais.

C'est compliqué et ce n'est pas quelque chose qui me plaît beaucoup. Il ne va pas falloir que l'on s'enfonce dans de grosses difficultés de recrutement.

M. Jean-François CLAIR : Cette décision que nous prenons aujourd'hui de passer de 24 à 20 berceaux, est-elle immuable ? Le jour où nous aurons des capacités de recrutement, comment ferons-nous pour remonter à 24 ?

L'administration : Pour répondre à votre question, aujourd'hui en effectif réel, nous n'en avons que 18, nous avons un peu de vacance et de marge de manœuvre pour recruter. Si tant est que nous arrivions à recruter de manière plus forte, nous pourrions évidemment demander une augmentation de notre agrément. Ce n'est pas irréversible.

M. Jean-François CLAIR : Il n'y a plus qu'à travailler au recrutement.

L'administration : La difficulté du recrutement, c'est ce que disait M. le Maire : aujourd'hui les assistantes maternelles ville ont des avantages, ne gèrent pas la relation employeur/employé aux parents, c'est un vrai soulagement pour certaines d'entre elles. Elles bénéficient d'infrastructures de la crèche familiale en matière d'accompagnement pédagogique, du jardin d'éveil, etc., par contre elles n'ont que deux enfants en garde. Quand on compare aux rémunérations pratiquées en tant que libérales qui en gardent trois, et parfois trois plus un... Elles ont un plus des horaires contraints, ceux d'ouverture de la crèche c'est-à-dire 7 heures 30 ou 8 heures jusqu'à 18 heures 30 voire un peu plus dans certains cas. Aujourd'hui les assistantes maternelles vous disent que c'est fini à 18 heures...

Mme Jeannine CHERY : Nous allons passer au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

26		MODIFICATION DE L'AGREMENT DE LA CRECHE FAMILIALE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Contre	3	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Abstention	-	-
– Approuve la modification de l'agrément de la Crèche Familiale, située 63 avenue Jean d'Estienne d'Orves, en le ramenant de 24 à 20 enfants.		

* *
*

27 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 27 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Mme CHERY, mes chers collègues, tout cela est de bon aloi, mais vous n'avez pas donné lecture – c'est bien naturel – de tous les articles et en particulier de l'article 11 sur les horaires d'ouverture.

Vous dites être soucieuse d'harmonisation et vouloir harmoniser. Il y a actuellement un accueil à 7 heures 30, vous dites que cela ne concerne qu'une minorité de gens et que cela marcherait bien mieux si on commençait à 8 heures. J'entends que ce serait plus facile, mais il y a des gens pour qui la dépose de leur petit enfant dans l'établissement d'accueil est un impératif, non pas vital, mais professionnel. Il y a des gens qui vous allez mettre en difficulté dans cette affaire.

Je regrette beaucoup que cette harmonisation ait lieu vers le bas, c'est-à-dire que l'on passe de 7 heures 30 à 8 heures, pour une minorité certes.

Mme Jeannine CHERY : Cela concerne à peine 10 % des familles.

M. Michel LAVAL : 10 % et rien, c'est pareil ?

Mme Jeannine CHERY : Des familles qui ont vraiment besoin de mettre leur enfant à 7 heures 30 en crèche demandent les crèches privées, Kangourou et Les petites canailles qui prennent les enfants à 7 heures 30.

M. Michel LAVAL : Vous vous défaussez du problème, donc 10 % et rien, c'est pareil ? C'est exceptionnel, dites-vous.

L'administration: Comme le disait Mme CHERY, ce n'est pas parce que les parents demandent un accueil à 7 heures 30 que les enfants sont là à 7 heures 30. En réel constaté, la plupart des enfants arrivent juste avant 8 heures, nous avons très peu d'enfants voire quasiment pas à l'ouverture de la crèche à 7 heures 30. Cela mobilise beaucoup de personnel et notamment un diplômé, une directrice et une directrice adjointe, car nous ne pouvons pas ouvrir l'établissement sans un certain nombre de diplômés dans la crèche. Cela surmobilise du personnel. Par ailleurs, nous avons une offre alternative puisque à la fois la crèche Kangourou sur le bas de Joinville, Les petites canailles, et de mémoire aussi la crèche départementale...

M. Michel LAVAL : Les petites canailles a fait le plein ?

L'administration: Les 20 places que la ville a achetées sont pleines. Je ne parle pas des crèches d'entreprise, je parle des places ville. Les places des Joinvillais. Ces crèches ouvrent à 7 heures 30. Les familles qui demandent un accueil particulier à 7 heures 30, nous répondons à la demande et les orientons spécifiquement sur une crèche en haut de Joinville ou en bas de Joinville. Personne n'est lésé dans cette histoire.

M. Michel LAVAL : Vous envoyez le problème ailleurs.

L'administration: Nous n'envoyons pas le problème ailleurs. Je vous rappelle que Kangourou nous versons 300 000 euros par an. En l'occurrence c'est une crèche quasi municipale même si c'est aujourd'hui une gestion associative. Les Petites canailles, nous avons un marché public et avons acheté 20 places. Ce sont aussi des places municipales. En l'occurrence, on ne se défausse pas ailleurs, nous orientons vers des crèches gérées en partie par la ville.

M. Michel LAVAL : Externalisées.

L'administration: Cela reste des demandes satisfaites des parents.

Mme Jeannine CHERY : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

27	MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	28	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Contre	-	-
Abstention	4	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
- Approuve les modifications apportées au règlement unique de fonctionnement des établissements Petite		

Enfance municipaux, qui entrera en vigueur au 24 août 2015 :

Pour l'ensemble des articles : le terme *Halte-Garderie* est remplacé par *multi-accueil*

Article 1 : enfants accueillis et capacités d'accueil

Modifications :

La crèche familiale peut accueillir 20 enfants de 2 mois ½ à 24 mois maximum

Le multi-accueil Trampoline : peut accueillir 22 enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus.

Les spécificités de la Halte-Garderie sont supprimées.

Article 7 : durée de l'accueil

Spécificités :

Multi-accueil Trampoline : l'accueil est possible de 1 à 3 jours maximum par semaine. Les bébés sont accueillis uniquement sur des jours consécutifs.

Article 8 : contrat d'accueil

Les spécificités pour le multi-accueil Trampoline sont supprimées.

Article 11 : horaires d'ouverture

Dans un souci d'harmonisation des établissements Petite Enfance quant aux horaires d'accueil, il est proposé d'instaurer des horaires identiques d'ouverture pour les 5 structures municipales.

Une enquête menée sur 3 années montre que les demandes d'accueil à 7h30 sont exceptionnelles :

En 2013 : 2 demandes sur 36

En 2014 : 7 demandes sur 75

En 2015 : 5 demandes sur 54

D'autre part, les crèches associative, privée et départementale assurent une ouverture de 7h30 à 19h00.

Aussi, une ouverture à 8h00 et une fermeture à 18h30 (inchangée) permettrait d'avoir une gestion optimale quant au taux d'occupation demandé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne. Ces horaires permettraient également une gestion du personnel plus optimale et dans le respect du Code de la Santé Publique qui impose la présence de deux agents au minima, dont l'un devant être diplômé.

Il est donc proposé la modification suivante :

Les établissements Petite Enfance sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

Article 12 : Congés, absences et retard de l'enfant

Lors d'une absence d'un enfant pour maladie, il était prévu une déduction pour absence après un délai de carence de 3 jours. Or, il s'avère que souvent les enfants sont absents pour une seule journée.

Dans un souci également de répondre aux exigences de la CAF et de réduire l'écart entre heures réelles et heures facturées, il est proposé de réduire ce délai à 1 jour calendaire.

Article 13 : fermetures et regroupements

Les spécificités de fermeture du multi-accueil Trampoline sont supprimées : celui-ci adoptant les modalités des 4 autres établissements.

Article 24 : missions des autres personnels

Les spécificités pour le multi-accueil Trampoline sont supprimées.

Article 29 : facturation et paiement

L'équipement d'un nouveau logiciel de gestion des familles, et notamment pour le secteur de la Petite

Enfance, nous amène à porter des modifications quant au mode de facturation. Auparavant celle-ci était produite « à priori » des congés, prenant compte des souhaits de congés de familles sur l'année complète : le montant de la facture était fixe chaque mois, et ceci durant la durée du contrat.

La possibilité de gérer « à posteriori » les congés des familles, permet une facturation au réel de la fréquentation à la crèche : en fin de mois, sont déduits les congés pris par la famille.

Il est proposé de modifier une composante de la formule de calcul :

- *S : le nombre de semaines d'accueil contractualisées (moins les fermetures de l'établissement et les jours fériés)*
- *Les congés sont déduits au fur et à mesure de leur prise.*

Période d'adaptation : les heures d'adaptation réalisées durant le mois d'août seront intégrées à la facture de septembre.

D'autre part, le système de pointage des enfants présents change : chaque famille est invitée à s'identifier à l'arrivée et au départ, sur un écran tactile mis à sa disposition dans l'établissement. Les éléments ainsi recueillis permettent une facturation au plus juste des heures réalisées.

L'absence de pointage de la part de la famille est préjudiciable, un réajustement devant être opéré par la direction de la crèche. Il est donc proposé un nouvel article :

Article 30 : Pointage des enfants –temps de présence en crèche

Les parents – ou accompagnants- de l'enfant sont invités à s'identifier chaque matin, à l'arrivée, et chaque soir, au départ, sur le logiciel de gestion Petite Enfance. A l'aide de l'écran tactile mis à leur disposition, les familles enregistrent les heures d'arrivée et de départ de l'enfant. Ces enregistrements permettent de générer la facturation en fin de mois. L'absence de pointage est préjudiciable.

Dès le 2^{ème} mois de présence de l'enfant, et si une absence de badgeage est constatée, sera prise en compte l'amplitude journalière de la crèche, soit 10h30. Le dépassement par rapport au contrat sera facturé en heures supplémentaires.

Les articles 30 et 31 deviennent 31 et 32

Article 31 : exonérations spécifiques :

Les jours de carence pour maladie sont portés à 1 jour calendaire, selon l'article 12 ci-dessus.

* *
*

28 CONVENTION RELATIVE AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Mme Virginie TOLLARD donne lecture de l'exposé n° 28 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Une remarque pour préciser que le PEDT est quelque chose d'obligatoire, car cela permet de libérer aussi les subventions au niveau des villes.

Mme Virginie TOLLARD : Le PEDT n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé par l'Education nationale sous la directive de décembre 2014. Effectivement, pour pérenniser le fonds d'aide à la mise en place des rythmes scolaires à hauteur de 50 euros par élève, ils nous ont demandé de mettre en place ce plan éducatif territorial. Cela n'a pas uniquement l'intérêt de récupérer 50 euros par élève, mais c'est quand même intéressant de mettre en cohérence les actions éducatives sur le temps Education nationale et sur le temps d'accueil, du matin, du midi, du soir, y compris le mercredi après-midi, y compris dans les centres de loisirs pendant les vacances, les mini-séjours. Cela prend en compte les plans éducatifs de tous les enfants, toute la journée, toute la semaine et toute l'année. C'est intéressant pour eux.

M. le MAIRE : Si je peux rebondir sur les subventions, il n'y a pas que les subventions dans la vie. La réforme des rythmes scolaires nous coûte quand même 420 000 euros. Heureusement nous attendons des subventions, mais nous ne sommes pas compensés à l'euro près. Une fois de plus, on nous a emmenés politiquement dans quelque chose qui coûte aux collectivités, qui n'est pas compensé.

Mme Virginie TOLLARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à tous.

28		CONVENTION RELATIVE AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
Pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;	
Contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)	
Abstention	4	M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble ») M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)	
- Approuve la convention « Projet Educatif territorial 2015-2018 avec ses partenaires » et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.			

* *
*

29 REGLEMENT ET TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

M. Areski OUDJEBOUR donne lecture de l'exposé n° 29 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Chers collègues, M. l'adjoint au Maire, pourrions-nous avoir le pourcentage d'enfants ou de familles concernées en fonction du quotient familial ?

M. Areski OUDJEBOUR : Sur les enfants concernés en accueil du soir et en maternelle, précisément... je crois que 230 enfants sont concernés en maternelle et 300 en élémentaire.

En revanche, sur le mercredi nous avons doublé puisque nous étions à 341 enfants avant la réforme et nous sommes à peu près à 577. L'administration me confirme ou pas. 577 enfants le mercredi, et comme l'a rappelé ma collègue précédemment les ALSH, les accueils de loisir sans hébergement du mercredi étaient considérés par le ministère en charge de la jeunesse et des sports comme faisant partie du temps extra-scolaire. Depuis le décret du 5 novembre 2014, il passe en périscolaire. Cela veut dire qu'à la rentrée de septembre, le mercredi après-midi devient un temps périscolaire du fait qu'il y ait école le mercredi matin. Nous avons doublé les enfants sur ce temps. Nous sommes à peu près à 600 enfants qui restent le mercredi après-midi.

Le PEDT va s'articuler avec les dispositifs existants, qui répondent comme le dit la délibération, à des critères attendus par la CAF. Eu égard aux orientations notamment de la convention d'objectif et de gestion 2015-2017, qui va donner en plus du fonds d'amorçage 0,50 euro par enfant fréquentant les accueils.

Très important, le portail famille va être mis en place. Avant, il fallait réserver sur une période de deux mois. Aujourd'hui, il y a un portail famille en ligne qui sera beaucoup plus souple, et les familles pourront réserver les activités en ligne, payer les prestations, inscrire leurs enfants à l'école, suivre leur contrat de crèche, les activités jeunesse, etc. Ils pourront réserver sur une période d'une semaine et s'approprier la réservation, la

désinscription et l'inscription. C'est quand même un outil révolutionnaire, et pour les familles ce sera vraiment un outil appréciable pour l'inscription de leurs enfants aux activités périscolaires.

M. Michel LAVAL : Excusez-nous, Areski, c'est réellement très intéressant, sincèrement, mais la question portait sur les quotients familiaux. Dans vos réunions de quartier, nous avons pu entendre des gens s'étonner sur un ton scandalisé de payer plus que leur voisin. A force de dénigrer la notion de solidarité, on finit par arriver à des résultats comme ça. Nous avons déjà posé cette question il y a un an : quel est le pourcentage des gens qui tombent dans la catégorie A, la catégorie B, la catégorie C, la catégorie D, la catégorie E ? Nous trouvons aussi cela intéressant.

M. Areski OUDJEBOUR : Je pourrai vous communiquer le pourcentage par tranche. Il y a un coefficient qui va de A à E. Il est vrai qu'il y a une réflexion aujourd'hui avec la majorité municipale sur une politique tarifaire autre que la politique de quotient, mais ce chiffre vous sera communiqué.

M. Michel LAVAL : Nous vous l'avons demandé il y a 12 mois.

Mme Virginie OUDJEBOUR : M. LAVAL, c'était la question soulevée par Mme Mercier qui posait souvent la question des quotients. Elle n'est pas là et vous posez la question. Nous pouvons prévoir de vous donner exactement la répartition.

M. Areski OUDJEBOUR : M. LAVAL, je m'engage à vous donner la répartition par famille sur les différents quotients.

M. Michel LAVAL : Dans le compte rendu, ce sera parfait.

M. Areski OUDJEBOUR : Vous l'aurez, pas de souci.

M. Bernard DUVERT : Je n'ai pas tout compris. Nous avons une modification de tarif, de combien par rapport à quoi ?

M. Areski OUDJEBOUR : Nous mettons un tarif adapté le mercredi. Il y avait un tarif pour extrascolaire à 10,99 euros pour la journée. Nous allons mettre un tarif adapté pour les enfants qui sortiraient à 13 heures. Au quotient A, il est à 5,89 euros, et au quotient E, à 2,07 euros.

M. Bernard DUVERT : Je n'ai toujours pas compris.

M. Areski OUDJEBOUR : Il y a eu un vrai effort de la collectivité et de la majorité municipale, car c'est un coût de 15 000 euros à la charge de la collectivité pour mettre en place ce tarif adapté en direction des familles, notamment les plus en difficulté. Nous n'étions pas contraints de mettre ce type de tarif adapté, sachant que le mercredi n'était pas un temps périscolaire.
Clément a des chiffres à vous donner sur les quotients.

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais préciser à M. DUVERT que c'est essentiellement pour le mercredi après-midi. Des enfants ne vont plus faire la journée complète le mercredi de 10 heures 45 à 18 heures 30. Ils peuvent sortir à 13 heures et de ce fait paieront un peu moins cher, car l'accueil est réduit.

M. Bernard DUVERT : Alors la délibération porte sur cette modification de tarifs...

Mme Virginie TOLLARD : Elle porte sur l'ensemble des tarifs et sur tout ce qu'a énuméré M. Oudjebour.

02 31 02 : Inaudible

L'administration Je vous donne la réponse sur la répartition par quotients. Je parle des prestations suivantes : stages vacances scolaires, carte jeune, accueil de loisir vacances, accueil de loisir mercredi, atelier du soir élémentaire, étude et garderie élémentaire, atelier du soir maternelle, restauration scolaire. Evidemment, je ne parle pas de la petite enfance parce que c'est un quotient CAF calculé différemment.

La difficulté à Joinville est que 79 % des familles ne font pas calculer leur quotient et sont au quotient A par défaut, elles ne fournissent pas leurs revenus.

Pour les familles qui font calculer leur quotient : 4,36 % en quotient A ; 3,94 % en quotient B ; 4,31 % en quotient C ; 3,41 % en quotient D et 5,31 % en quotient E.

02 32 24 : Inaudible

M. Bernard DUVERT : Le problème c'est quand des familles ne comprennent pas elles-mêmes.

M. Areski OUDJEBOUR : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

29

REGLEMENT ET TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

Pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	-	-
Abstention	6	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)

- Adopte la modification des tarifs pour les prestations périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2015 :

	ACCUEIL DU MATIN 7H45/8H30	RESTAURATION SCOLAIRE DE 11H45 A 13H45	ACCUEIL DU SOIR 16H15 à 18H30
Quotients	Gratuit	Repas	Tarif journalier
A	-	4,73 €	3,50 €
B	-	4,23 €	3,30 €
C	-	3,57 €	3,12 €
D	-	2,70 €	2,94 €
E	-	1,58 €	2,75 €
Extérieur	-	5,78 €	3,51 €
PAI	-	1,17 €	-

	ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS DE 10H45 A 18H30		ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS DE 10H45 A 13H	
Quotient s	Tarif journalier avec repas	Tarif journalier avec PAI	Tarif avec repas	Tarif avec PAI
A	10,99 €	7,43 €	5,89 €	2,33 €
B	9,46 €	6,40 €	5,20 €	2,14 €
C	7,77 €	5,37 €	4,35 €	1,95 €
D	6,20 €	4,67 €	3,35 €	1,82 €
E	4,21 €	3,80 €	2,07 €	1,66 €
Extérieur	14,56 €	9,95 €	7,41 €	2,80 €

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES DE 8H A 18H30	
Tarif journalier avec repas	Tarif journalier avec PAI
12,46 €	8,90 €
10,69 €	7,63 €
8,76 €	6,36 €
7,02 €	5,49 €
4,83 €	4,42 €
16,62 €	12,01 €

En cas de retard des parents pour venir récupérer leur enfant à l'atelier du soir et à l'accueil de loisirs après 18h30, une pénalité leur sera appliquée à hauteur de 5,09 € pour 1 à 15 minutes de retard, de 10,18 € pour 16 à 30 minutes de retard, de 15,27 € de 31 minutes à 45 minutes, de 20,36 € de 46 à 60 minutes et enfin de 30,54 € au-delà d'une heure.

- Adopte le nouveau règlement des activités périscolaires et précise qu'il sera applicable au 1^{er} septembre 2015.

* *
*

30 APPROBATION DE L'INTEGRATION DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE SAINT DENIS DANS LE CONTRAT DE BASSIN MARNE CONFLUENCE, POUR LA PERIODE 2014-2015 AINSI QUE LE MONTANT GLOBAL PORTE A 170 MILLIONS D'EUROS HORS TAXES

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 30 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : M. MARCHADIER, nous voterons bien sûr cette délibération, et j'ai l'œil humide de vous entendre parler aussi bien d'écologie, mais j'ai une petite question que connaît M. GRESSIER. On touche une fois de plus du doigt les inconvénients de cette clause que nous n'avons peut-être pas bien analysée dans le règlement intérieur, comme quoi un sujet ne peut être analysé que par une commission.

A mon avis, c'est particulièrement préjudiciable pour la commission finance qui a une vocation transversale. Là aussi, je regrette beaucoup qu'un sujet aussi écologique ne soit pas débattu en commission urbanisme et développement durable.

M. Pierre MARCHADIER : Je n'y suis pas hostile du tout.

M. Michel LAVAL : Je ne suis pas dans une démarche d'hostilité, bien au contraire, mais pourquoi ne viendriez-vous pas en commission développement durable?

M. Pierre MARCHADIER : Avec plaisir.

M. Michel LAVAL : Avec le fonctionnement actuel, on a tendance à penser que ce n'est pas une affaire d'écologie, mais de culture et d'animation. Il y a aussi cette dimension, je n'en disconviens pas, mais c'est d'abord de l'écologie.

M. Pierre MARCHADIER : En fait, j'ai dans mes casquettes tout ce qui concerne le port, l'attractivité, la Marne en fait partie. Tout ce qui est Marne ville, contrat de bassin, c'est vrai qu'il serait intéressant que nous en débattions dans la commission développement durable. Je suis complètement partant.

M. le MAIRE : Mais c'est le Maire qui décide.

Mme Jean-François CLAIR : J'ai une question, pas sur la méthode, mais sur le fond. Ma première remarque est que je ne vois rien sur le document sur la limitation de la pollution par les agriculteurs. C'est peut-être sous-entendu au point C.

M. Pierre MARCHADIER : Cela va de soi. Il y a aussi tout l'aspect des traitements liés aux pesticides. Tout cela est très détaillé.

Mme Jean-François CLAIR: Par contre, ce qui manque à mon sens dans le document, cela n'a rien avec la pollution, c'est qu'il est marqué « pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne ». OK, mais quand ? Quel est l'objectif ?

M. Pierre MARCHADIER : Après, c'est la directive européenne sur l'eau. Nous devons être à 2020.

Mme Jean-François CLAIR: Il serait bien que ça apparaisse sur un document officiel comme ça.

M. Pierre MARCHADIER : C'est très compliqué. On ne peut pas dissocier le contrat de bassin de Marne vive du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ce sont des choses très compliquées, et il y en aurait pour une heure ou deux si nous abordons le sujet. Je vais chercher ma pile de documents, il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

30	APPROBATION DE L'INTEGRATION DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE SAINT DENIS DANS LE CONTRAT DE BASSIN MARNE CONFLUENCE, POUR LA PERIODE 2014-2015 AINSI QUE LE MONTANT GLOBAL PORTE A 170 MILLIONS D'EUROS HORS TAXES
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'intégration du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis dans le Contrat de Bassin Marne Confluence, pour la période 2014-2015 ainsi que le montant global porté à 170 millions d'euros Hors Taxes.	

* *
*

31 ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE AU SYNDICAT MARNE VIVE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 31 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

31	ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE AU SYNDICAT MARNE VIVE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine au Syndicat Marne Vive.	

* *
*

32 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 32 et demande s'il y a des questions.

Mme Jean-François CLAIR: Mes chers collègues, M. MARCHADIER, deux questions. La première concerne l'article 3.8. Il est précisé qu'un remboursement sera effectué à partir du 5^e cours d'affilée non remplacé. Cela veut dire que si on manque 4 cours, on n'est pas remboursé.

M. Pierre MARCHADIER : C'est-à-dire qu'il fallait quand même bien mettre une limite.

Mme Jean-François CLAIR: Les professeurs, excusez-moi.

M. Pierre MARCHADIER : Il arrive que les professeurs soient absents. Au bout de la cinquième absence non remplacée, nous remboursons les cours, nous remboursons tout. S'il est absent trois cours, on n'en rembourse pas trois. S'il est absent cinq cours, on rembourse cinq.

Mme Jean-François CLAIR: Ma deuxième remarque, je pense qu'il y a un manque dans le règlement intérieur. Cela se discute, je vous sou mets de rajouter « interdiction de signes de prosélytisme ». Je ne sais pas...

M. Pierre MARCHADIER : C'est la loi qui s'applique, nous sommes dans un établissement public.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

32	REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'Ecole Municipale des Arts.	

* *
*

33 DENOMINATION DE L'ESPACE DANSE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 33 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Je réitère la question posée à la commission. Aurélie Dupont a-t-elle vu le bâtiment ?

M. Pierre MARCHADIER : Bien sûr, je lui ai envoyé des photos, le descriptif intérieur, et c'est ce qui a emporté sa décision.

Mme Chantal COLIN : En commission, vous avez répondu que c'était les aménagements intérieurs qui importaient.

M. Pierre MARCHADIER : Non, non...

Mme Chantal COLIN : Si, si vous avez dit ça. Que c'était les aménagements intérieurs qui importaient, mais que l'apparence extérieure... Et il y avait des témoins.

M. Pierre MARCHADIER : Je vous retrouverai le mail, si vous voulez. Elle dit que c'est un magnifique bâtiment et qu'elle est très honorée d'en être la marraine. Je pense que nous ne pouvons qu'en être honorés. Ce n'est pas une basketteuse, c'est bien une danseuse.

Mme Jean-François CLAIR: Une remarque. D'abord, je suis tout à fait d'accord, je ne parle pas d'architecture, mais du nom, je trouve cela très bien.
Je suggère peut-être de mettre quelque chose avec son nom. Réfléchissez, je crois que c'est important d'avoir un nom de cette qualité sur un bâtiment public.

M. Pierre MARCHADIER : C'est prévu.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

33	DENOMINATION DE L'ESPACE DANSE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer le nouvel équipement public dédié à la danse « Espace Danse Aurélie Dupont ».	

* *

*

34 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE DANSE AURELIE DUPONT

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 34 et demande s'il y a des questions.

Mme Jean-François CLAIR: M. MARCHADIER, si j'ai bien compris, c'est un espace public.

M. Pierre MARCHADIER : Oui.

Mme Jean-François CLAIR: Alors je ne vais pas vous poser la question des signes de prosélytisme. Par contre, dans le règlement intérieur, vous faites part que les utilisateurs doivent être en chaussons, retirer leurs chaussures. C'est marqué, mais seront-ils bien sensibilisés ?

M. Pierre MARCHADIER : Il y aura un gardien.

Mme Jean-François CLAIR: La troisième question, c'est : comment va marcher la priorité d'utilisation des salles de danse ? Comme vous venez de le rappeler, il va y avoir un certain nombre de sollicitations des associations et des entreprises. Cela va faire beaucoup de monde.

M. Pierre MARCHADIER : Je vous explique. Un planning a été fait en priorité pour mettre les cours de danse municipaux. Ensuite, chaque association qui demande des créneaux doit faire un courrier, une demande, à l'adresse de l'adjoint au maire à la culture. Avec mon collègue des sports, des services, nous regardons pour que les créneaux soient respectés. Cela se fait en bonne intelligence. C'est déjà quasiment ficelé pour la rentrée.

02 50 30 : Inaudible

M. Pierre MARCHADIER : Cela dépend des jours, le week-end c'est un peu plus compliqué, mais par semaine, par jour... Cela ne sera pas 7 jours sur 7. On va dire du 60 % pour démarrer. Si je prends la journée de 8 heures... C'est même un peu plus puisque ça va aller jusqu'à 22 heures. Très peu le matin. C'est ouvert, tout cela se fait dans un esprit tout à fait... Le sport et la culture vont faire bon ménage.

Mme Chantal COLIN : Une double question que j'avais aussi posée en commission. Maintenez-vous le fait que la police municipale pourra s'y entraîner en chaussettes ?

M. Pierre MARCHADIER : Bien sûr, mais pas au Taser.

Mme Chantal COLIN : Je vous avais même demandé, sous forme de plaisanterie, au tir, et vous m'aviez dit oui. Je pense que vous n'aviez pas écouté la question jusqu'au bout. Pour rejoindre ma collègue Louise, elle s'était étonnée de pouvoir faire des pointes sur un tapis. Vous pourriez redonner l'explication pour tous.

M. Pierre MARCHADIER : C'est un parquet en hêtre, double lambourde, recouvert d'un tapis de danse fabriqué par le grand fournisseur international qui fournit toutes les salles de danse, la société Harlequin. On ne danse plus sur les parquets directement. C'est pour éviter de se faire mal aux jambes.

Mme Chantal COLIN : Je vous remercie. C'était pour apporter cette précision aux autres personnes qui auraient pu s'étonner.

M. Pierre MARCHADIER : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Merci. Unanimité.

34	REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE DANSE AURELIE DUPONT
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'Espace Danse Aurélie Dupont.	

* *
*

35 CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU FUTUR GYMNASSE DES HAUTS DE JOINVILLE

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 35 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

36	CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU FUTUR GYMNASSE DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	28	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Héléne DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	4	M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »). M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
- Approuve la convention relative à l'aide financière du département pour la construction/réhabilitation d'équipements sportifs en contre partie de leur mise à disposition au profit des collégiens et de l'union nationale du sport et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.		

* *
*

36 DENOMINATION DU DOJO DU GYMNASSE LECUIROT

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 36 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

36	DENOMINATION DU DOJO DU GYMNASSE LECUIROT
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme le dojo du Gymnase LECUIROT « Dojo Michel HERTAUT ».	

* *
*

37 LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 37 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Les écoles privées hors contrat sont celles qui ne veulent pas de l'obligation de respecter les programmes scolaires de l'Education nationale, nous sommes d'accord.

Mme Virginie TOLLARD : Oui, c'est cela.

M. Michel LAVAL : Pouvez-vous nous donner la liste des établissements concernés à Joinville ?

M. Michel DESTOUCHES : A ce jour, c'est l'école Montessori qui utilise le gymnase le midi.

M. Michel LAVAL : Cela ne concernera que Montessori ?

M. Michel DESTOUCHES : A ce jour, oui, sauf si d'autres écoles éventuellement hors contrat souhaitaient utiliser le stade ou le gymnase. Aujourd'hui, seule Montessori utilise le gymnase Pierre François.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

37	LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Approuve le principe de location des Gymnases Pierre François, Emile LECUIROT et du Stade JP GARCJERY aux Etablissements scolaires hors contrat d'enseignement installés à Joinville-le-Pont. - Approuve le montant de la redevance qui sera calculée sur la base d'un forfait horaire de 15€/h. Ce montant sera du dès la réservation effectuée que les créneaux soient ou non occupés réellement. Un décompte sera fait semestriellement. - Dit que la présente délibération prendra effet au 1^{er} septembre 2015.	

* *
*

38 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES BATIMENTS

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 38 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

38	CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA
-----------	---

PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES BATIMENTS

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de travaux de serrurerie dans les bâtiments à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.
- Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.

* *
*

39 BAIL EMPHYTEOTIQUE CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION « ASSOCIATION CULTURELLE ET CULTURELLE ISRAELITE JOINVILLE-LE-PONT » SUR LES PARCELLES L93 ET L97 SISE 8 RUE CHARLES FLOQUET

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 39 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, je vais vous faire part d'une remarque. Je ne vais pas poser de question, c'est assez difficile.

Pour commencer, Joinville participe indirectement à la construction d'une synagogue. Paris, il y a quelques jours commence aussi à la construction du centre européen du judaïsme sous l'égide du symbole Espoir, avec un bail emphytéotique. Nous avons des événements qui se relaient.

Le second point, je voulais surtout vous parler des extraits de la loi de décembre 1905, je vais vous citer les articles 1 et 2. Article 1 : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* ».

Article 2 : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons* ».

Tout cela pour vous dire que, « Unis pour Joinville-le-Pont », nous allons nous abstenir, car nous restons sur la loi de 1905, même si nous reconnaissons le bien-fondé. Nous savons très bien que la jurisprudence est tout à fait en accord avec ce qui est fait. Dans notre groupe, Louise MARIE-MABIT votera contre cette partie.

M. Rémi DECOUT : M. Clair, juste un mot pour m'étonner et regretter à la fois votre intervention et le vote que vous venez d'annoncer. Ne citez pas la loi de 1905, l'article dont nous faisons ici application est du même niveau, c'est un article législatif, c'est la représentation nationale qui a voulu rendre possible pour l'ensemble des cultes, le fait de bénéficier de baux emphytéotiques administratifs. Il n'y a absolument aucune contradiction avec la loi de 1905.

Comme la délibération le cite à juste titre, le Conseil d'Etat dans sa formation la plus solennelle, l'assemblée par un arrêt de Madame V. a tout à fait reconnu et conforté cette possibilité d'utiliser cette technique. Cela permet simplement la construction d'édifices de culte par des associations habilitées et à nos concitoyens, quelle que soit leur religion, de pouvoir la pratiquer en toute liberté et indépendance.

Sur un vote et un projet comme celui-là, qui concerne aujourd'hui la communauté israélite, qui peut concerner n'importe quelle autre communauté, c'est l'unanimité qui devrait être recueillie au sein de ce conseil municipal. Je regrette, alors que d'autres villes qui sont dirigées par des majorités socialistes, ont évidemment fait usage de cette technique, à Montpellier en particulier, que vous vous absteniez ou que certains votent contre. Je le regrette.

03 02 45 : Inaudible

M. Rémi DECOUT : Remplaçons « communauté » par « confession ».

02 05 53 : Inaudible

M. Rémi DECOUT : « Communauté israélite », il y a le mot « confession » avec « israélite ». Vous le savez très bien, ne jouez pas sur les mots, c'est accessoire ici.

03 03 10 : Inaudible

M. Jean-Jacques GRESSIER : Merci Rémi pour ces précisions. Pouvons-nous passer au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

39	BAIL ENPHYTEOTIQUE CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION « ASSOCIATION CULTURELLE ET CULTURELLE ISRAELITE JOINVILLE-LE-PONT » SUR LES PARCELLES L93 ET L97 SISE 8 RUE CHARLES FLOQUET	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	1	Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
Abstention	2	M. Michel LAVAL, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
- Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont est autorisé à conclure avec l'association Culturelle et Cultuelle Israélite Joinville-le-Pont dont le siège est situé au 7 rue du 42 ^{ème} de ligne un bail à caractère emphytéotique, tel qu'annexé en pièce jointe de la délibération, portant location des parcelles L97 sise 8 avenue Charles Floquet et L93 sise 7 rue du 42 ^{ème} de ligne.		

* *
*

40 MODALITES D'AUTORISATION PREALABLE POUR LE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 40 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

40	MODALITES D'AUTORISATION PREALABLE POUR LE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Approuve les modalités d'instauration du régime d'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation:	

- Le dépôt d'une demande de changement d'usage sera constitué des pièces suivantes :
 - un formulaire spécifique à la commune de demande de changement d'usage,
 - un plan du local à transformer (état existant et projet),
 - l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires,
 - pour les locataires fournir le bail et l'autorisation du propriétaire,
 - pour les propriétaires photocopie du compromis de vente, ou de l'attestation notariée de vente
 - Photocopie extrait K-bis (Registre du Commerce),
- Le dossier de demande d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation sera instruit sous un délai de deux mois à compter de la date de dépôt d'un dossier complet. En l'absence de réponse de l'administration et sous réserve qu'aucune demande de pièces complémentaires n'ait été notifiée, la demande de changement d'usage sera réputée accordée.

L'administration se réserve un délai d'un mois à compter du dépôt du dossier pour notifier une demande de pièces complémentaires en cas de dossier incomplet.

Le demandeur aura un délai de trois mois pour compléter ce dossier, passé ce délai le dossier sera réputé rejeté.

* *
*

41 CHARTE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AESN

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 41 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

41	CHARTe QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AESN
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la ville s'engage à respecter les principes et les exigences de la Charte qualité l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux sur les réseaux d'eaux usées.	

* *
*

42 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2015 AUPRES DE L'AESN

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 42 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

42	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2015 AUPRES DE L'AESN
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Sollicite une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux d'assainissement de l'avenue Pauline, de la rue Marie-Rose, et de la rue Robard.	

- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'él u ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'él u remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toutes démarches et signer tous documents en lien avec cette demande.

* *
*

43 AUTORISATION DONNES AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF POUR LE PORTAIL ET LA CLOTURE DE L'ECOLE DE DANSE SITUEE 39 AVENUE DU GENERAL GALLIENI

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 43 et demande s'il y a des questions.

03 07 18 : Inaudible

M. Jean-Jacques GRESSIER : non, pas du tout.
Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

43	AUTORISATION DONNES AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF POUR LE PORTAIL ET LA CLOTURE DE L'ECOLE DE DANSE SITUEE 39 AVENUE DU GENERAL GALLIENI
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'él u ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122.18 du CGCT ou l'él u remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la commune un permis de construire modificatif pour le portail et la clôture de l'école municipale de danse située 39, avenue du Général Gallieni et à signer tous documents s'y rapportant.	

* *
*

44 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MVE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 44 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

44	RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MVE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'él u ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'él u remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention cadre avec l'association MVE 2015-2017.	

* *
*

45 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYCTOM POUR LE DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 45 et demande s'il y a des questions.
Qui est pour ? Unanimité. Merci.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention de partenariat avec le SYCTOM pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage, ainsi que son avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2015.

* *
*

46 APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N° 1 SUR L'EMPRISE « ESSILOR » ET DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU QUI EN RESULTE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 46 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Je n'ai pas réellement de question, mais un commentaire. Tout d'abord, nous nous réjouissons que ce conseil municipal discute enfin du projet Essilor, alors que tout est bouclé et que cela fait plus d'un an que nous le demandons. Mieux vaut tard que jamais, il ne s'agit de rien d'autre, nous n'avons pas de documents plus précis que les documents d'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur. Pour connaître le projet plus en détail, il faudra consulter le permis de construire, c'est l'objet de la prochaine délibération.

Je note aussi que ce projet revendique la mixité sociale parce que, à côté de 90 % de logements de grand standing, nous avons 10 % de logements sociaux. J'ai noté dans une délibération précédente relative aux rythmes scolaires, que 10 % c'était totalement marginal. Je suis bien d'accord.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est peut-être jugé marginal par M. LAVAL, mais M. le Préfet n'a pas la même réaction que vous. Quand nous lui avons annoncé 10 %, il a su s'en satisfaire dans un projet comme celui-ci.

M. Michel LAVAL : Effectivement, le sous-préfet s'est déplacé lors de la visite de l'architecte des Bâtiments de France, qui sans doute ne pouvait pas juger tout seul. Il a fallu que le sous-préfet l'accompagne.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous étions très flattés de recevoir Monsieur le sous-préfet sur ce site. Je vous rappelle que l'architecte des Bâtiments de France et la direction régionale de l'environnement sont sous l'autorité de Monsieur le sous-préfet. Ce n'est que leur supérieur hiérarchique.

M. LE MAIRE : J'ai une remarque quand même parce que nous ne pouvons pas passer les petites remarques de M. LAVAL sur les logements sociaux. Nous avons assisté il y a quelques jours à une petite promenade dans la ville d'un groupe d'opposants, très politiques, avec peu de riverains, qui prônaient « stop au béton », la demande de logements sociaux et qui remettaient tout en cause un peu facilement.

Pour les logements sociaux, je dors très bien, je pense que la municipalité ne peut que s'enorgueillir d'avoir 27 % de logements sociaux sur la ville, c'est le dernier chiffre qui vient de nous être communiqué, et je refuse une planification à 25, à 23 ou 22. Si un jour Joinville descend à 23 parce que le programme le fait descendre, nous ferons tout pour le remonter à 25 puisque c'est la demande de l'Etat. Le logement social à Joinville-le-Pont, sur le haut de Joinville, on sait ce que ça veut dire, c'est 70 % des logements.

On ne peut pas être proche d'un gouvernement comme vous l'êtes, qui nous demande de construire, qui massacre avec sa ministre DUFLOT...

Vous êtes proche de qui... on ne sait pas trop dans vos votes, d'ailleurs on peut se poser plein de questions. Vous êtes proche de votre esprit et de votre humour décalé, mais c'est bien tout.

Aujourd'hui, on ne peut pas réclamer être allié par circonstance électorale un jour aux socialistes de Joinville, un jour au gouvernement, ne plus être au gouvernement, être chrétien, être antisémite, tout ce qu'on veut...

M. Michel LAVAL : Pardon ? Attendez, je vous demande de retirer ce que vous avez dit sur « antisémite ».

M. LE MAIRE : Je ne retire pas forcément. Vous savez ce dont je veux parler.

M. Michel LAVAL : Vous retirez ou pas ?

M. LE MAIRE : Les comportements que vous avez quand vous croisez les rabbins de Joinville sont déplacés.

M. Michel LAVAL : Qu'est-ce que c'est que ce délire? Vous retirez ou pas ?

M. LE MAIRE : Vous poserez la question à la communauté, Alain...

M. Michel LAVAL : Je respecte toutes les confessions. La communauté française est la seule communauté que je connaisse.

M. LE MAIRE : Je vous parle de béton. Je veux vous dire simplement que vous prônez le logement social, je ne le prône pas, surtout qu'il faut être inconscient pour prôner du logement social avec l'arrivée de la métropole et du territoire. Aujourd'hui les logements sociaux vont nous échapper dans leur gestion. Les attributions de logements, l'entretien du patrimoine, même la trésorerie que nous avons aujourd'hui sur notre office font que l'on ne peut pas prôner la construction du logement social à outrance sur une ville comme Joinville-le-Pont qui respecte...

M. Michel LAVAL : « A outrance »...

M. LE MAIRE : C'est ce que vous demandez, M. LAVAL.

M. Michel LAVAL : Absolument pas. 03 15 56 *Inaudible*

M. LE MAIRE : Mais je n'insulte personne.

M. Michel LAVAL : ... en grande partie totalement apolitiques et qui se sont sentis interpellés par cet appel à protester contre les abus de béton. Vous les insultez, la grande majorité était parfaitement apolitique.

M. LE MAIRE : Sur « stop au béton », j'ai retrouvé une petite image d'un projet sur lequel vous avez imaginé un recours « les bureaux du haut de Joinville ». Vous avez fait un recours que vous avez retiré. Je vais vous le faire passer.

M. Michel LAVAL : Vous parlez de la BRED ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. Michel LAVAL : Je ne l'ai pas retiré, nous avons perdu au tribunal administratif.

M. LE MAIRE : Vous avez négocié quelque chose avec Icade.

M. Michel LAVAL : Nous avons perdu au tribunal administratif. Vous brassez tout et n'importe quoi, on ne parle pas de la BRED.

M. LE MAIRE : Je parle du béton.

Brouhaha 03 16 55

M. Michel LAVAL : Vous mentez, M. le Maire.

M. LE MAIRE : La surface n'était peut-être pas la même...

M. Michel LAVAL : Vous l'avez doublée de votre propre chef.

M. LE MAIRE : Nous avons appliqué les derniers textes environnementaux, le Grenelle, sur ce bâtiment, et aujourd'hui nous ne pouvons que nous réjouir des 1 200 personnes qui travaillent à l'intérieur.

M. Michel LAVAL : Vous l'avez doublée.

M. LE MAIRE : Et vous, vous avez validé une lame de béton.

M. Michel LAVAL : Vous mentez !

M. LE MAIRE : Non, je ne mens pas.

M. Michel LAVAL : Si vous mentez, vous êtes un menteur.

M. LE MAIRE : Je voulais vous dire ça parce que...

M. Michel LAVAL : Je voulais vous dire que vous êtes un menteur.

M. LE MAIRE : J'ai entendu. Agiter tout un quartier et des riverains. Vous n'étiez pas aux réunions publiques qui concernaient ce quartier, M. LAVAL. Je vous ai vu à la réunion des hauts de Joinville, mais une heure avant se tenait une réunion des riverains sur Essilor, vous n'étiez pas là à poser des questions. D'ailleurs les seules questions que vous posiez...

M. Michel LAVAL : Mais quel culot ! Vous n'invitez pas les gens, et après vous leur reprochez leur absence ! Vraiment, vous êtes d'une mauvaise foi stupéfiante, vous battez tous les records.

M. LE MAIRE : Ecoutez, nous allons rester polis. Simplement, je fais passer un document qui fait voir ce que vous avez accepté il y a quelques années. Une lame blanche en béton alors que vous êtes anti-béton.

M. Michel LAVAL : Vous mentez, nous avons perdu au tribunal, nous avons même dû payer une amende.

M. LE MAIRE : Vous avez un protocole avec l'acad, M. LAVAL.

M. Michel LAVAL : Nous avons payé une amende. Si ce n'est pas perdre au tribunal, je ne sais pas ce que c'est.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas la même vision des choses. Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de réaliser, c'est historique pour Joinville, nous avons la possibilité de réaliser un établissement scolaire neuf de 12 classes, sur un terrain dit Essilor, avec une enquête publique qui a eu lieu. Les Bâtiments de France nous donnent leur feu vert. A un moment, il faut respecter ce qui est légal et ne pas s'agiter comme vous le faites.

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. LE MAIRE : Vous êtes dans la menace.

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. LE MAIRE : Quand nous sommes dans des projets, nous les planifions, ce qui me paraît normal.

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. LE MAIRE : Nous avons la volonté d'ouvrir cette école en 2018.

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. LE MAIRE : Vous mélangez tout. Aujourd'hui, on ne peut pas avoir d'explication sur le devenir de l'école du centre tant que nous n'aurons pas réalisé la nouvelle école et la construction sur Essilor. Franchement, vous brassez de l'air.

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. LE MAIRE : Nous avons déjà répondu à M. Duvert sur le sujet, je crois.

03 20 00 Inaudible

M. LE MAIRE : Nous avons répondu surtout sur Polangis. Nous allons regarder. Nous passons au vote ? Avez-vous des questions ?

Mme Chantal COLIN : Je vais abaisser un peu le débat. Je reviens à l'école du centre, y aura-t-il 11 ou 12 classes dans la nouvelle école ?

Mme Virginie TOLLARD : Il est prévu d'y installer 12 classes, mais si ce n'est pas utilisé en classe, c'est utilisé en espace de vie pour les enfants. Il sera possible d'y mettre 12 classes.

Mme Chantal COLIN : Je vois que les normes actuelles permettent d'accueillir 8 classes de l'école maternelle du centre et 3 classes supplémentaires. Cela ne fait pas 12 pour moi.

Mme Virginie TOLLARD : Non, ça ne fait pas 12. Donc 12.

Mme Chantal COLIN : C'est 8 et 4 ou 9 et 3 ?

Mme Virginie TOLLARD : Je verrai votre document avec précision et je vous répondrai. C'est 9 et 3.

M. Bernard DUVERT : En ce qui concerne la réponse qui m'a été faite sur le tableau, je n'ai toujours pas de réponse. J'ai une réponse de M. LEROY que je peux vous lire ici. Lors de la séance du 10 février, vous vous êtes interrogés sur le tableau prévisionnel de construction de logement par quartier présent au contrat enfant jeunesse. Vous vous êtes notamment inquiétés des chiffres annoncés sur le quartier Polangis, 376 logements. En séance, M. le Maire vous a indiqué que cette inscription était une erreur de frappe, il n'est en effet prévu aucun programme de construction de logements collectifs sur le quartier Polangis. Les autres lignes sont des projections de construction. Des logements prévus sur le quartier Paris, centre, et le quartier Vautier Leclerc sont liés au projet des hauts de Joinville et autres projets Essilor ainsi que des projets plus modestes.

Je suis désolé, mais je n'appelle pas ça une vraie réponse. Quand on est capable de faire un tableau, on peut faire un tableau correspondant avec un peu plus d'éléments. On m'a envoyé cette réponse en se disant que ça suffirait comme ça, je pense que ce n'est pas une réponse, que l'on se moque de moi quand on fait ça. Il y a une réaction de ma part, et il y en aura quand on se moquera.

Une erreur de frappe, je ne sais pas ce que c'est, c'est un chiffre ou une lettre qui saute, ce n'est pas un tableau avec une ligne complète, un nombre de logements et une situation. Je n'appelle pas ça une erreur de frappe, il y a quand même quelqu'un qui a conçu ce tableau. Celui qui l'a conçu nous dit « on a changé d'avis, nous avions une intention et ce n'est plus cela aujourd'hui ». Mais qu'on ne me dise pas que c'est une erreur de frappe, je ne le pense pas.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à répondre. Vous n'êtes pas convaincu, je ne vais pas essayer de vous convaincre une nouvelle fois. Il est quand même extrêmement évident que sur une ville comme Joinville-le-Pont, avec ce qui se passe avec la ZAC et d'autres opérations qui sont sorties pour la ville, et le développement urbain que subit cette ville, des opérateurs se posent des questions. A un moment, les opérateurs consultent les services pour voir les constructibilités ou d'éventuelles modifications de PLU. Ce n'est pas pour autant que nous les acceptons.

Notamment, je voulais préciser sur l'avenue Gallieni, ce n'est pas pour autant que nous allons la bétonner. Aujourd'hui, nous essayons d'envisager de la protéger afin éventuellement, si un jour des projets intelligents sortent, se font, de les porter. Mais aujourd'hui, il n'y a rien d'intelligent qui se passe. Nous sommes simplement dans la parcelle avec une succession de petits promoteurs qui proposent des choses. Dont acte.

Nous n'avons pas bétonné Palissy, ni Polangis. Sur les bas de Joinville nous ne sommes pas inconscients, nous n'avons pas d'équipements publics, les écoles et les crèches sont pleines. Nous n'allons pas laisser construire tout et n'importe quoi. Il ne faut pas nous faire dire ce que nous n'avons pas dit.

Après sur la maternelle du centre, il peut y avoir un équipement public, du logement, plein de choses, mais nous n'en sommes vraiment pas là.

M. Bernard DUVERT : Comprenez quand même que lorsque l'on pose des questions et que l'on n'a pas de réponse, cela laisse cours à du fantasme et de l'interprétation.

M. LE MAIRE : C'est bien, le fantasme, ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire. Le fantasme aujourd'hui c'est que vous avez des opérateurs comme la SADEV que vous devez connaître, très implantée sur le Val de Marne, qui a fait des projections sur l'espace des cinémas, avec un urbaniste de renom. Ce n'est pas pour autant que nous les avons suivis. C'était à la demande de la SADEV qui est venue nous présenter un projet. Nous ne l'avons pas suivie.

Vous avez de grands opérateurs qui ont fait des projections sur Gallieni, la fourchette, avec Champigny et l'arrivée du Trans Val de Marne. Ce n'est pas pour autant que nous avons porté ces opérations. Vous avez les écoles d'architecte de Champs-sur-Marne qui sont venues proposer des projets délirants à Joinville-le-Pont.

Nous ne les avons pas financés. Cela nous a toujours été proposé gracieusement. Cela nous permet d'avoir des réflexions et un jour éventuellement de porter un projet. Il faut arrêter de fantasmer sur 300 ou 100.

Si les services ont fait une coquille, dont acte, mais ce n'est pas nous qui avons demandé à ce que ces chiffres soient publiés parce que nous n'en avons pas eu forcément la connaissance.

Ce qui me fait très drôle, c'est quand on me demande le devenir de l'école du centre alors que nous n'avons pas encore sorti aujourd'hui... C'est comme le gymnase Pierre François, tant que le nouveau gymnase n'est pas construit, nous ne le fermons pas. Nous avons le temps de parler ensemble, en fonction de la trésorerie qui restera dans les caisses de Joinville, du terrain du centre. Pour l'instant, la future école n'est pas sortie. Nous espérons qu'elle sorte en 2018.

M. Michel LAVAL : Il y a une petite différence, c'est que pour Pierre François, nous savons depuis l'origine ce que c'est censé devenir. Pour l'école du centre, on ne le sait pas.

M. LE MAIRE : Pour Pierre François, vous avez eu des propositions sur le nouveau gymnase, de le mettre maintenant sur Essilor. On voit bien la volonté de retarder constamment les projets.

M. Michel LAVAL : Nous parlons de l'affichage de la municipalité. Pour Pierre François, c'est clair depuis le début. Pour l'école du centre, c'est le rideau de fumée.

M. LE MAIRE : La théorie du complot toujours, la peur de l'avenir, la peur de la modernité, la peur de tout. Cela ne s'est pas arrêté depuis que nous sommes là.
Nous passons au vote.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

46	APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N° 1 SUR L'EMPRISE « ESSILOR » ET DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU QUI EN RESULTE	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	6	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Abstention	-	-
- Décide, par cette déclaration de projet, de prononcer l'intérêt général de l'opération de construction de 169 logements et 1 école de 12 classes sur l'emprise Essilor, telle qu'elle a été soumise à enquête publique et annexée à la présente délibération. - Le caractère d'intérêt général de cette opération repose sur : - son offre de logements dans un contexte de besoin croissant de logements, en particulier en Région Ile-de-France, - sa mixité sociale, car comprenant 17 logements en accession sociale, - son école de 12 classes qui permettra à la fois d'offrir un établissement moderne et aux normes actuelles pour accueillir les 8 classes de l'école Maternelle Centre vétuste et peu adaptée et les classes supplémentaires liées à l'augmentation croissante d'enfants scolarisés de la population Joinvillaise dont ceux de la présente opération.		

- Approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme qui en résulte, tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

- Conformément à l'article R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Les dossiers approuvés de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU qui en résulte seront tenus à la disposition du public au service Urbanisme et Aménagement de la Mairie (4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 23 rue de Paris) aux heures d'ouverture du service.

- Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire :

- un mois après sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du projet, ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées à l'article 7.

* *
*

47 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 094 042 14N1024 RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION SUR LE SITE « ESSILOR »

M. Jean-Jacques GRESSION donne lecture de l'exposé n° 47 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : *Inaudible...* sur le site internet de la ville, car les fichiers graphiques du dossier sont matériellement trop lourds pour être facilement consultés. Nous sommes en 2015, il existe de nombreuses solutions techniques pour contourner cet obstacle obsolète. Il s'agit donc d'une volonté.

M. LE MAIRE : On ne peut rien répondre. C'est le maire qui décide effectivement, et là je décide.

M. Jean-Jacques GRESSION : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

47	MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 094 042 14N1024 RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION SUR LE SITE « ESSILOR »	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSION, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	6	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »)
Abstention	-	-

- Approuve les modalités de mise à disposition du dossier de demande de Permis de construire n° PC 094 042 14N1024, suivantes :

- La mise à disposition du public se déroulera du lundi 24 août au mardi 8 septembre 2015 inclus
 - Le dossier mis à disposition sera composé du dossier de permis de construire, y compris l'étude d'impact, et de l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact, accompagnés d'un registre
 - Les éléments mis à disposition susmentionnés seront consultables à la Mairie de Joinville-le-Pont, dans le hall de l'Hôtel de Ville au rez-de-chaussée (23, rue de Paris 94340 Joinville-le-Pont) les jours et heures suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
 - Durant la période de mise à disposition, les observations pourront être consignées :
 - Par courriel, à l'adresse suivante : urba-ads@joinvillelepont.fr
 - Sur le registre mis à disposition du public à côté du dossier mis à disposition
 - Le permis de construire ne pourra être délivré qu'après un délai minimal de 3 jours à compter de la clôture de la consultation, sauf en cas d'absence d'observations
- Précise que le public sera informé par voie électronique, au plus tard le 1^{er} jour de la mise à disposition, sur le site internet de la commune :
- des modalités de mise à disposition retenues
- de l'objet de la mise à disposition et des lieux et horaires où l'intégralité du dossier peut être consultée.
- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

* *
*

48 CHARTE NUMERIQUE – MODIFICATION

M. Stephan SILVESTRE donne lecture de l'exposé n° 48 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

48	CHARTe NUMERIQUE – MODIFICATION
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ajoute à l'article 82 de la Charte numérique de la Ville votée le 2 avril 2003, le texte suivant : <i>Il revient à l'utilisateur, lorsque l'outil utilisé le nécessite, de transmettre à la Commune (soit directement via Internet soit auprès des services de la Commune) toutes modifications de ses coordonnées et de sa situation. L'utilisateur est donc responsable de l'exactitude et de la complétude de ses informations personnelles. La Commune ne pourra pas être tenue responsable des conséquences liées à l'obsolescence ou l'incomplétude des données de l'utilisateur.</i>	

* *
*

49 CREATION D'EMPLOIS A CARACTERE SAISONNIER POUR FAIRE FACE A DES BESOINS NON PERMANENTS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 49 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

49	CREATION D'EMPLOIS A CARACTERE SAISONNIER POUR FAIRE FACE A DES BESOINS NON PERMANENTS
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Décide de créer 6 emplois d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers et aux renforts occasionnels au sein des régies techniques et du port de plaisance. - Dit que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1 ^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe. - Précise que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012, du budget de l'exercice en cours.	

* *
*

50 FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 50 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

50

FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Fixe comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonctions pour nécessité absolue de service peut être attribué en raison des contraintes liées à l'exercice de ces emplois : l'obligation pour l'agent d'intervenir à tout moment, y compris en dehors des heures habituelles de travail, pour assurer la bonne marche et la continuité du service public et répondre aux besoins d'urgence liées à l'exercice de ses fonctions :

Nature des fonctions	Localisation	Description	Logement nu	Charges (eau, gaz, électricité, chauffage) frais de réparations locatives, impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux
GARDIEN HOTEL DE VILLE	23 rue de Paris	Cuisine – séjour – 2 chambres	gratuité	A la charge du bénéficiaire
GARDIEN ECOLE	Ecole maternelle de Polangis	Loge – Cuisine – Séjour – 3 chambres	gratuité	A la charge du bénéficiaire
GARDIEN	Gymnase	Cuisine – séjour	gratuité	A la charge du bénéficiaire

GYMNASE	Lecuirot 28 Avenue Joyeuse	– 3 chambres		
GARDIEN STADE	Stade Municipal Avenue des Canadiens	Cuisine – Salle à manger – 3 chambres	gratuité	A la charge du bénéficiaire
GARDIEN RPA	Résidence Jean Jaurès	Loge – Cuisine – Séjour- 2 chambres	gratuité	A la charge du bénéficiaire
GARDIEN RPA	Résidence Wilson	Loge – cuisine- Séjour – 3 chambres	gratuité	A la charge du bénéficiaire
GARDIEN RPA	Résidence Dagoty	Cuisine – Séjour- 1 chambre	gratuité	A la charge du bénéficiaire
GARDIEN FANAC	Equipements municipaux 12 ter Ile Fanac	Cuisine – séjour – 2 chambres	gratuité	A la charge du bénéficiaire
CONSERVATEUR	Cimetière municipal	Loge – cuisine – séjour-2 chambres	gratuité	A la charge du bénéficiaire
CAPITAINE DE PORT	52 avenue Oudinot	Appartement type F4	gratuité	A la charge du bénéficiaire

- Convention d'occupation précaire avec astreinte

Fixe comme suite la liste des emplois dont les agents sont tenus d'accomplir des astreintes :

Nature des fonctions	Localisation	Description	Logement nu	Charges (eau, gaz, électricité, chauffage) frais de réparations locatives, impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux
RESPONSABLE DU SERVICE ENSEIGNEMENT	58 avenue Oudinot	Appartement type F4	Redevance correspondant à 50% de la valeur locative	A la charge du bénéficiaire
SURVEILLANT DE L'ESPACE PUBLIC	52 avenue Oudinot	Appartement type F4	Redevance correspondant à 50% de la valeur locative	A la charge du bénéficiaire

- La délibération n° 30 du 30 novembre 2010 est abrogée.

* *
*

51 COMPTE EPARGNE TEMPS – MODALITES D'APPLICATIONS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 51 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

51	COMPTE EPARGNE TEMPS – MODALITES D'APPLICATIONS
LE CONSEIL,	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- OBJET :

La présente délibération règle les modalités de gestion du compte épargne temps (CET) dans les services de la collectivité.

- BENEFICIAIRES :

Les agents titulaires et non-titulaires de droit public employés à temps complet ou à temps incomplet, de manière continue depuis un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un CET.

- AGENTS EXCLUS :

Les fonctionnaires stagiaires,

Les agents détachés pour stage qui ont, antérieurement à leur stage, acquis des droits à congés au titre du CET en tant que fonctionnaires titulaires ou agents non titulaires conservent ces droits, mais ne peuvent ni les utiliser ni en accumuler de nouveaux durant le stage,

Les assistantes maternelles,

Les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique, des assistants et assistants spécialisés d'enseignement artistique.

- CONSTITUTION ET ALIMENTATION DU CET :

Le CET pourra être alimenté chaque année par :

- Le report de jours de RTT,
- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt,
- Les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels non pris dans la période du 1^{er} mai au 31 octobre,
- Le report de jours de congés annuels non pris durant les congés pour indisponibilité physique
- Les jours de repos compensateur.

- NOMBRE MAXIMAL DE JOURS POUVANT ETRE EPARGNES :

Le nombre de jours pouvant alimenter le CET chaque année est fixé ainsi :

Nombre de jours détenus sur le CET au moment de la demande	Possibilités d'épargne pour les années futures
Moins de 7 jours	10 jours
De 7 à 13 jours	6 jours
De 14 à 30 jours	4 jours
De 31 à 40 jours	2 jours
Au-delà de 40 jours	1 jour

Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.

Pour les agents à temps partiel ou employés à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels à prendre sont proratisés en fonction de la quotité de travail.

- ACQUISITION DU DROIT A CONGES :

Le droit à congé est acquis dès l'épargne du 1^{er} jour et n'est pas conditionné à une épargne minimale.

- UTILISATION DES CONGES EPARGNES :

La consommation du CET sous forme de congés reste soumise au respect des nécessités de service.

Toutefois, les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité, d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ou lors de la cessation définitive des fonctions. Dans ce cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés accumulés sur son CET et la règle selon laquelle l'absence de service au titre des congés annuels ne peut excéder 31 jours consécutifs n'est pas applicable.

Le refus opposé à la demande d'utilisation du CET doit être motivé. Il ne peut être justifié que pour un motif d'incompatibilité avec les nécessités du service. L'agent a la possibilité de former un recours auprès de l'autorité territoriale, celle-ci statuera après consultation de la Commission Administrative Paritaire.

- DEMANDE D'ALIMENTATION ANNUELLE DU CET :

La demande d'alimentation du CET doit être formulée au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET.

- CHANGEMENT D'EMPLOYEUR :

Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du CET en cas de :

- Mise à disposition, placement en position hors cadres, congé parental, disponibilité, détachement dans une autre fonction publique, détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant du champ d'application de la loi du 26 janvier 1984.
- En cas de mutation, une convention pourra être conclue entre les collectivités (d'origine et d'accueil), celle-ci précisera les modalités financières de transfert du CET,

- REGLES DE FERMETURE DU CET:

Le CET doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent non titulaire. Le non-titulaire doit solder son CET avant chaque changement d'employeur.

Décès de l'agent :

En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu à indemnisation de ses ayants droit. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

- Décide que la délibération n° 28 du 30 novembre 2008 est rapportée.

* *
*

52 DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES 2015 PERSONNEL COMMUNAL

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 52 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Juste une question M. le Maire. Tous les ratios d'avancement, les promotions, ce n'est pas systématique, il y a un bien un contrôle de la valeur professionnelle et des acquis tel que spécifié dans le document.

M. LE MAIRE : Oui, normalement, ce n'est plus automatique.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

52	DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES 2015 PERSONNEL COMMUNAL
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement	

de grade, d'adopter au titre de l'année 2015, les taux de promotions définis comme suit et autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE	CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT	RATIOS D'AVANCEMENT
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 100% au choix
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	30%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	30%
Ingénieur	Ingénieur Principal	50%
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	20%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	20%
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine ppal 2 ^e classe	40%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 30% au choix
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	40%
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	50%
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^e classe	30%
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	30%
Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100% après examen professionnel 50% au choix

* *
*

53 TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 53 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

53	TABLEAU DES EFFECTIFS			
LE CONSEIL,				
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS

Attaché	12		2	14
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	1		1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	1		2
Rédacteur	7		1	8
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	23	1		22
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	32.3	6		26.3
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	2		2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	5	2		3
Technicien	10	1		9
Agent de maîtrise principal	9	2		7
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	17	1		16
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	93	13		80
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	0		1	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	3	1		2
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	5	1		4
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	14		6	20
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	38	2		36
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0		1	1
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	5	1		4
Brigadier	6	1		5
Gardien	11		1	12
Assistante maternelle	12	2		10
Emplois d'avenir	14		2	16
CAE/CUI	4	2		2
TOTAL		40	13	

* *
*

54 VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE JOINVILLE AVEC VOUS RELATIF A LA CONSTRUCTION DES FUTURS TERRITOIRES

M. LE MAIRE donne lecture du vœu.
Il n'y a pas de discussion sur les vœux, Michel.

M. Michel LAVAL : Il y a un problème de motivation. Vous vous élevez, c'est une position parfaitement respectable, contre le morcellement du territoire de l'ACTEP et vous dites qu'il y a 2 scénarii sur 4 qui le scindent, donc les 2 autres ne le scindent pas. Néanmoins vous proposez sans aucune explication de refuser les 4 scénarii. Aucune motivation pour les 2 scénarii qui ne scindent pas le territoire d l'ACTEP, il y a un trou.

M. LE MAIRE : Ce soir, nous ne sommes pas là pour faire toute la discussion de l'ACTEP sur ce vœu. Ensuite, ce qui nous intéresse aujourd'hui est de faire rentrer si possible les villes de Maisons-Alfort, de Gournay, et Noisy-le-Grand qui était membre de l'ACTEP et qui l'a quitté à une époque en ayant récupéré au passage le lycée international qui était porté par l'ACTEP.

M. Michel LAVAL : Pourquoi pas. Mais pourquoi refuser les 4 scénarii alors que 2 seuls vont...

M. LE MAIRE : C'est le vœu des 14 maires, nous n'allons pas refaire le débat.

M. Michel LAVAL : Donnez-nous une motivation. Nous sommes prêts à entendre.

M. 03 39 40 : Michel, vous avez mal lu. Il y a 2 scénarii qui vont dans le sens de la partition, mais les 2 autres laissent l'ACTEP inchangé alors que nous souhaitons, comme Olivier l'a indiqué à l'instant, que l'ACTEP soit élargi à certaines communes dont Maisons-Alfort, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand. Nous, ce qui nous intéresse, c'est Maisons-Alfort. Comme cela est indiqué dans l'article 3, le vœu, il s'agit de réaffirmer l'attachement à l'ACTEP, sans partition et qu'il soit l'élément structurant du futur territoire dont fera partie Joinville, mais aussi avec les 3 autres communes indiquées. Aucun des 4 scénarii proposés par le Préfet ne propose cela. C'est pour cela qu'ils sont rejetés.

M. Michel LAVAL : Et c'est pour cela que vous indiquez la réserve « si le territoire de l'ACTEP devait être élargi ». Il faudrait peut-être la retirer. Votre démonstration serait plus cohérente.

M. LE MAIRE : Michel, nous vous proposons ce vœu, nous avons entendu vos questions. Vous l'adoptez ou pas.

Je vous propose de voter pour ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu étant adopté, pour aller dans votre sens, Michel, c'est vrai que vous n'avez pas eu l'occasion d'assister à toutes les discussions de l'ACTEP, tortueuses, auxquelles nous avons assisté avec des positions de certains maires qui acceptaient des rentrées, d'autres pas, Saint-Maur qui a postulé et qui n'est pas rentré...

M. Michel LAVAL : Inaudible

M. LE MAIRE : Dernièrement, nous avons eu l'occasion de rencontrer le préfet CARENCO. On sent bien que c'est décidé à peu de choses près, ce sera l'ACTEP sans ou avec le 93, mais quoi qu'il en soit, il semblerait que Maisons-Alfort soit accepté. Sous réserve d'un dernier changement, on ne sait pas. Nous réaffirmons le vœu de l'ACTEP.

54	VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE JOINVILLE AVEC VOUS RELATIF A LA CONSTRUCTION DES FUTURS TERRITOIRES	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
contre	-	-
abstention	6	Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »). M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
– Refuse en l'état les quatre scénarii proposés par le Préfet de région ; – Refuse toute partition de l'ACTEP ; – Réaffirme son attachement à l'ACTEP et exige qu'il soit l'élément structurant du futur territoire dont		

Joinville-le-Pont fera partie ;

– Souhaite, si le territoire de l'ACTEP devait être élargi, l'intégration des villes de Maisons-Alfort, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand.

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil, 3 questions du Groupe « Vivre Joinville ensemble ». Je n'ai pas reçu de questions de Jean-François Clair.

M. 03 42 18 : *Inaudible*

M. LE MAIRE : Je crois qu'au dernier conseil, il n'y avait déjà pas de question, donc ne changez rien. J'entends.

Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Nous constatons avec inquiétude une recrudescence de fautes d'orthographe, de grammaire, de frappe et même des insertions de photographies obsolètes sur les documents émanant de la Mairie (magazine, comptes rendus, plans, plaquettes...). Vous semblez être favorable à la création de comités ou de conseils (tel que celui des seniors). En conséquence nous vous proposons la mise en place d'un comité de lecture qui aura la charge de limiter les discrédits sur les rédacteurs. Monsieur le Maire, quelle suite donnerez-vous à cette proposition ?
Réponse de M. LE MAIRE	Madame la conseillère municipale, votre question qui a d'ailleurs été posée au conseil d'administration de l'office HLM, par Marie-Paule de Fabrègues, prêterait à sourire si elle n'appelait pas plutôt à pleurer. N'avez-vous donc pas d'autre sujet de préoccupation sur la vie de la cité pouvant appeler une question ou une proposition constructive que celle de l'orthographe ? Que dois-je en conclure ? Que tout va finalement très bien à Joinville puisque l'orthographe est l'un des trois sujets dont vous souhaitez me saisir dans le cadre des questions orales de votre groupe au conseil municipal ? Ou bien que vous maniez l'humour au 18 ^e degré ? Ou bien dois-je malheureusement en conclure que vous pratiquez une opposition systématique et de bas niveau ? Puisque nous sommes presque, à cette heure avancée de la soirée, en période de vacances, je choisirai le registre de l'humour. Je vous demanderai donc de balayer à votre tour devant votre porte, et de veiller vous aussi à ne distribuer que des tracts sans coquille, ou bien de ne nous mettre que des tribunes à publier dans le magazine municipal, exemptes elles aussi, de fautes d'orthographe. Eh oui, Madame la conseillère municipale, vous ne pouvez même pas vous targuer d'avoir l'apanage du bon usage de la langue française, alors attention au ridicule, un jour il risque de vous tuer.
Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Quelle est la nature du contrat passé avec la société COGEDIM pour la construction de l'école et des immeubles d'habitation sur le terrain des anciennes usines ESSILOR ?
Réponse de M. LE MAIRE	M. Le conseiller municipal, la société COGEDIM a signé avec ESSILOR une promesse de vente tout à fait classique. Nous contractualiserons avec COGEDIM lors d'un prochain conseil municipal un contrat de vente en l'état de futur achèvement pour l'école.
Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Pouvez-vous faire un point d'étape sur le plan juridique et financier de la procédure que vous avez engagée à l'encontre du cabinet d'architecte SERAJI à la suite de l'abandon de votre premier projet de gymnase à la place de l'ancienne gendarmerie ? - La situation à ce jour. - Le montant sur lequel porte le litige. - La totalité des Frais engagés par la commune (avocats, frais de procédure, etc...)
Réponse de	M. Le conseiller municipal, M. Aubry, je tiens tout d'abord à vous rappeler que c'est

M. LE MAIRE	l'atelier SERAJI qui a intenté une action à l'encontre de la commune et non le contraire. Nous avons résilié le contrat qui nous liait à cet architecte et ses co-traitants, à ses torts exclusifs. Dans le cadre de cette résiliation, nous avons demandé le versement conformément au contrat, de l'intégralité des sommes versées comme acompte. Nous avons également demandé des pénalités ainsi que le remboursement de diverses sommes que la commune a engagées pour le projet ; comme les études de sol, par exemple. Le montant total des sommes demandées s'élève à 438 051 €. C'est cette décision que l'atelier SERAJI a décidé de porter en justice. Par une décision du 16 octobre 2003, le TA de Melun a débouté l'atelier SERAJI donnant raison à la commune. Le dossier a été ensuite porté à la cour d'Appel de Paris, qui n'a à ce jour pas clos l'instruction. La ville a pour sa part engagé à ce jour 31 282 € de frais d'avocat pour cette procédure.
--------------------	---

M. LE MAIRE : Je voulais vous remercier et adresser ce soir mes remerciements à Odile SEGURET qui sera toujours à la mairie de Joinville-le-Pont à la rentrée, mais évoluera sur une fonction parallèle au cabinet. Elle ne sera plus directrice au cabinet. Vous connaîtrez prochainement sa future destination. Je veux la remercier sincèrement au nom de tous les conseillers municipaux pour le travail qu'elle a effectué à nos côtés. Je vous souhaite de bonnes vacances et remercie aussi les services pour tout le travail apporté jusqu'à ces vacances. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 53.

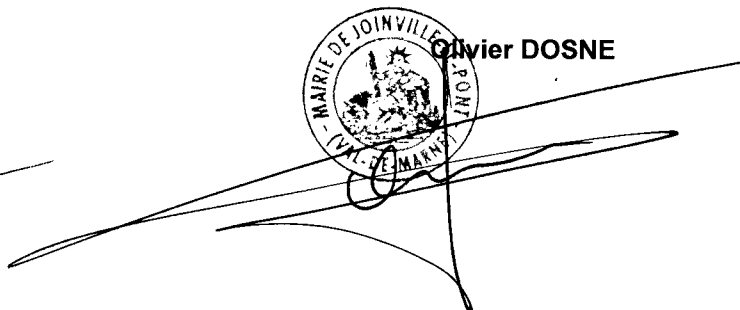
Le Secrétaire de Séance

Catherine MEUNIER

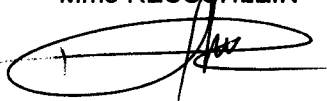
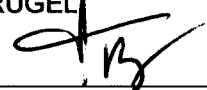
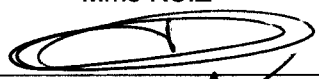
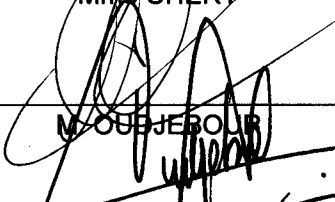
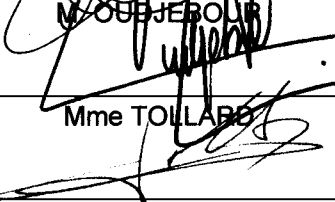
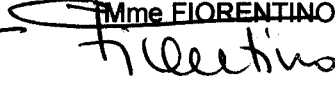
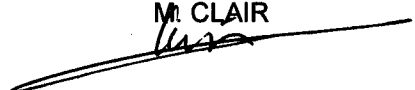
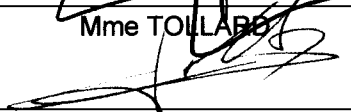
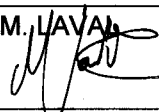
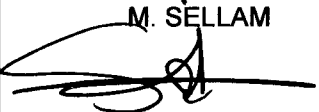
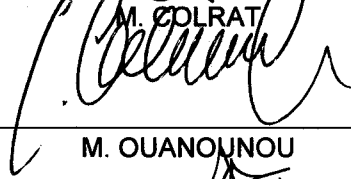
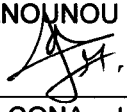
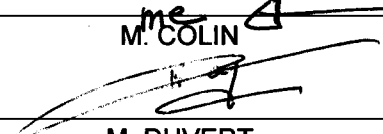
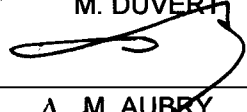
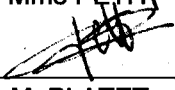
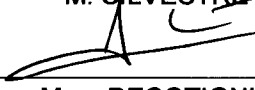


Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE



Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

M. GRESSIER 	Mme REUSCHLEIN 	Mme SELLAM Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme DURAND 	M. KADDANI 	Mme FORTIN 
M. DECOUT 	M. BARUGEL 	Mme RUIZ 
Mme CHERY 	M. DESTOUCHES 	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
M. OUBERBOUR 	Mme FIORENTINO 	M. CLAIR 
Mme TOLLARD 	Mme MEONIER 	M. LAVAL 
M. SELLAM 	M. COLRAT 	Mme MARIE-MABIT Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme ALLAIN 	M. OUANOUNOU 	M. COLIN 
M. MARCHADIER 	Mme CONA 	M. DUVERT 
Mme PETIT 	M. SILVESTRE 	M. AUBRY 
M. PLATET 	Mme DECOTIGNIE 	

